

# POUR LA SUITE DU MONDE

Bulletin d'information à périodicité variable  
de l'Association des professeures et professeurs retraités  
de l'Université du Québec à Montréal

n° 22 / février 2003

Au Théâtre du Nouveau-Monde, on joue présentement *Les Manuscrits du déluge*, une pièce dérangement où cinq « vieux » sont confrontés à un immense dilemme : reconstruire leur passé, ou faire le saut dans un avenir autre. Le déluge a englouti dans sa fureur tout ce qu'ils possédaient, excepté ce qu'ils étaient. Le déluge, avec ses vagues dévastatrices, est la métaphore puissante de la confrontation qui éclate entre un monde ancien qui se meurt et un monde nouveau à inventer. La vague, c'est ce qui assaille les standards imposés par la mondialisation des cultures, ce qui fissure les blocs monolithiques que l'oppression avait formés. En fait, le déluge offre une chance énorme de tout recommencer, de réécrire l'histoire.

Un personnage, le seul jeune du village détruit, Danny-l'Enfant-Seul, assiste, témoin privilégié, à la transfiguration appelée à s'opérer... et qui s'opère. Assiste aussi, avec lui, LE PUBLIC.

*C'est Malraux qui avait écrit : Le vingt et unième siècle sera spirituel ou il ne sera pas.*

**Rachel Desrosiers**

## Sommaire

Le Brésil <i>Marcel Lavallée</i>	2
Quitter le Québec pour aller vivre en France <i>André Bernard</i>	3
<i>In memoriam</i> Jean-Robert Vanasse	4
Pour une mondialisation politique contre la globalisation économique et systémique <i>Michel Freitag</i>	5
Espaces 50 plus — ou l'éducation tout au long de la vie <i>Jean Carrette</i>	16
La guerre des mondes : les humains contre les insectes piqueurs <i>Daniel Vocelle</i>	18
<i>La jeune fille à la perle</i> de Tracy Chevalier <i>Conrad East</i>	20
Le petit salon illustre de l'APR <i>Rachel Desrosiers</i>	21
Échange de maisons / Voyage à Shanghai	21
L'État prédateur et le mouvement citoyen mondial : retour de Porto Alegre <i>Dorval Brunelle</i>	22
Activités culturelles et sociales : programme de l'hiver 2003 (corrigé)	24

### Le Brésil

par **Marcel Lavallée**  
(Éducation 1969-1998)

Quand je suis arrivé au Brésil, en 1985, tout particulièrement à Salvador, la capitale de Bahia et aussi la première capitale du pays, découvert en 1549 (Québec 1608), j'ai participé à l'avènement du premier président civil après une longue période de gouvernements militaires (de 1964 à 1985). En effet les militaires avaient, en 1985, autorisé le congrès à nommer un président.

Ce fut Tancredo Neves. Mais aussitôt nommé, il tomba malade ; les Brésiliens organisaient alors des cérémonies religieuses dans la rue pour son rétablissement. C'est dire la volonté du peuple brésilien d'avoir enfin un gouvernement civil. Malheureusement, Neves mourut sans devenir le premier président civil du pays et ce fut son vice-président, aussi nommé, qui prit en charge les destinées du pays : José Sarney, homme politique et écrivain (de 1985 à 1990).

Le pays se préparait à des élections directes. Le premier président élu démocratiquement fut le jeune Fernando Collor (1990), de triste mémoire. Les gens avaient mis leurs espoirs en lui, mais il les a tellement déçus ; il subit un *impeachment* pour corruption et fut destitué, une première dans l'histoire du Brésil. Cela ne veut pas dire que la corruption a commencé et s'est terminée avec lui...

Encore une fois, ce fut le vice-président qui assumait la présidence, Itamar Franco (de 1992 à 1994). C'est une figure extrêmement colorée, mais compétente.

On lui doit d'avoir invité Fernando Henrique Cardoso au ministère des Finances du pays. Sous lui, avec Cardoso, le Brésil a maîtrisé une inflation qui avait atteint 1000 % par an et a créé le Real qui, au moment de sa création, valait plus que le dollar américain.

Puis vint, par élection démocratique, Fernando Henrique Cardoso (1994-2002). Il fut un bon administrateur et proposa de changer les règles du jeu comme cela se faisait, par exemple, au Canada. Il s'autorisa par loi à prolonger son mandat de quatre ans. Les gouverneurs et les maires ont suivi son exemple. Il est possible, maintenant, de demeurer en fonction pour un deuxième mandat de quatre ans. Comme nous le savons, ce n'est pas toujours faisable politiquement de réaliser ses objectifs en quatre ans, aussi Fernando Henrique avait-il réellement besoin d'un deuxième mandat. Comme il a maintenu l'inflation à un bas niveau, il a reçu de l'UNESCO une reconnaissance pour ses accomplissements dans le domaine social et humain.

De fait, Fernando H. Cardoso, professeur de sociologie expatrié en France durant les gouvernements militaires, a beaucoup réalisé dans les domaines économique et politique durant ses huit années de gouvernement. Il a laissé à Lula un héritage qui permet à ce dernier d'affronter les USA.

On se souvient aussi d'un autre président, Juscelino Kubitschek, qui en quatre ans, de 1956 à 1961, a



Association des professeures et professeurs retraités de l'Université du Québec à Montréal

#### Conseil d'administration 2002-2003

Présidente	Nathalie Langevin <a href="mailto:presidente@apr-uqam.org">presidente@apr-uqam.org</a>
Vice-présidente	Rachel Desrosiers
Secrétaire	Suzanne Lemerise
Trésorier	Roch Meynard Julia Bettinotti Jean Carette Geneviève Delmas-Patterson

#### Bulletin Pour la suite du monde

Directrice Rachel Desrosiers  
[bulletin@apr-uqam.org](mailto:bulletin@apr-uqam.org) / 450-671-8044

#### Adresse postale

APR-UQAM  
Université du Québec à Montréal  
Case postale 8888, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3P8

#### Secrétariat (sans permanence)

Bureau V-6130, pav. Sainte-Catherine  
Université du Québec à Montréal

Téléphone (répondeur seulement) : 514-987-3605

Site Web : <http://www.apr-uqam.org>

Adresses courriel : [activites@apr-uqam.org](mailto:activites@apr-uqam.org)  
[registraire@apr-uqam.org](mailto:registraire@apr-uqam.org)  
[webmestre@apr-uqam.org](mailto:webmestre@apr-uqam.org)

construit de toutes pièces, dans la forêt tropicale, Brasília, la troisième capitale du Brésil (après Salvador de Bahia et Niterio de Rio). Un exemple éloquent de la capacité de production et de créativité des Brésiliens.

Aux élections de 2002, le candidat du président Cardoso ne fut pas choisi, car les Brésiliens voulaient un changement radical. Ce fut un syndicaliste très expérimenté qui fut élu : Luis Inacio da Silva (Lula, comme on l'appelle), qui avait déjà perdu trois élections, mais qui avait de l'expérience !!! Cette fois-ci, oui, il a gagné avec un record de votes : un vrai délire dans la population ! Ce n'était pas le candidat des Américains de Bush, mais il a triomphé avec brio. Tout le monde disait que le dollar, qui est la mesure des problèmes brésiliens, allait monter. Il a atteint le plus bas niveau de tous les temps durant son élection : c'est dire la confiance des spéculateurs !

Lula s'est attaqué à un problème primordial : la faim au Brésil. En effet, il n'y a aucune raison pour que ce peuple souffre de la faim. Le Brésil a tout : c'est un pays riche en fruits, en légumes, en bétail, en pétrole,

etc. Moi-même, quand je vais à la campagne, les paysans me font cadeau de fruits et de légumes en refusant de l'argent. Ils me disent : « Si vous ne les prenez pas, ils vont pourrir sur le sol ». Le Brésil est naturellement riche de tout. C'est un grand pays duquel il faut éliminer la corruption et qui a urgemment besoin d'organisation.

Lula se dédie à cette tâche. Je crois en lui comme la majorité des Brésiliens. Ce début de gouvernement fait preuve de compétence et de douceur ; un vrai leader en Amérique latine, comme on l'a vu à Davos, grâce aussi à la confiance de 180 millions de Brésiliens qui veulent construire un meilleur avenir. Ce pays n'est plus le pays du futur comme le disait Stefan Zweig, qui avait fui l'Europe nazifiée et qui s'est suicidé au Brésil lors de l'attaque de Pearl Harbor, ne croyant plus à la tolérance entre les races ; il écrivait dans un livre paru avant l'attaque que le Brésil était le pays du futur avec tous ses mélanges de races, indigène, noire et blanche (...),

*il est le pays du présent.*

Venez le visiter !

## **Expériences, suggestions, témoignages**

### **Quitter le Québec pour aller vivre en France**

par *André Bernard*

**E**n prenant sa retraite, s'il l'on veut devenir résident de France (et non-résident du Canada), bénéficiaire de l'assurance-maladie de France et ainsi de suite, il faut engager de nombreuses démarches.

Après une première visite au Consulat de France, où doivent commencer les opérations relatives à l'immigration en France, il faut aller consulter les services chargés de l'immigration-émigration au ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration (pour y obtenir toutes sortes de renseignements utiles), et il faut se rendre aux services fiscaux fédéraux du Canada (pour connaître les dispositions concernant le statut fiscal des Canadiens qui touchent des revenus au Canada alors qu'ils résident en France).

Les renseignements obtenus au terme de ces premières démarches peuvent mener à opter pour le mode de vie des oiseaux migrateurs, qui gardent leur

nid au Canada où ils passent, chaque année, les sept mois les plus chauds... On peut, en effet, craindre les frais à engager pour s'établir de façon permanente en France (ou dans un autre pays d'Europe), sans parler des coûts supplémentaires de la santé dans le pays d'accueil (même quand on y bénéficie de l'assurance-maladie collective), qui sont beaucoup plus élevés que les gains éventuels que l'on pourrait imaginer au chapitre de l'impôt sur le revenu. Les raisonnements comptables, dans la décision à prendre, peuvent aller dans le sens des options affectives, si le désir d'un climat plus doux est le seul motif du déménagement...

Dans mon cas (et dans celui d'Évelyne Tardy, née en France), ce déménagement a été justifié par de multiples raisons, qui l'ont emporté sur d'autres raisons (notamment celles qui se rapportent aux liens à entretenir avec les êtres aimés, qui, eux, ne s'expatrient pas).

Nous nous sommes donc appliqués à satisfaire d'abord les multiples exigences de la réglementation fiscale canadienne relative à l'obtention du statut de non-résidents : vente de ce que nous avons au Canada (y compris logement, voiture et ainsi de suite), annulation des abonnements et, surtout, annulation des assurances, des permis de conduire, des cartes de crédit et des affiliations diverses (y compris à la Régie d'assurance-maladie du Québec). Nous avons obtenu ce statut de non-résidents de l'Agence des douanes et du Revenu du Canada après avoir soumis, dûment rempli, un formulaire intitulé *Détermination du statut de résidence (départ du Canada)*.

Ce statut de non-résident a ensuite été signalé aux organismes dont nous touchons (ou toucherons) nos revenus de retraite et droits d'auteurs (Régie des rentes du Québec et ainsi de suite) ainsi qu'aux personnes qui gèrent les listes électorales municipales, provinciales et fédérales.

Ce statut nous a privés de certains bénéfices accordés aux retraités de l'Université, sans compensation (par exemple, l'assurance complémentaire de santé).

Le déménagement vers la France s'est effectué comme tous nos déménagements antérieurs (grâce aux services d'une entreprise de déménagement), mais, cette fois avec une documentation obtenue du Consulat de France. Dans notre cas, aucun problème particulier !

En France, outre les démarches classiques propres à tout aménagement (y compris les nombreux avis de changement d'adresse), il a fallu obtenir des permis de conduire français, acquérir une carte VISA française et s'affilier à la Caisse primaire d'assurance-maladie la plus proche de notre nouvelle résidence. Une entente en matière de sécurité sociale a été conclue entre le Québec et la France il y a quelques années et, fort heureusement, elle s'applique à notre cas.

Pour l'assurance-santé complémentaire, nous

avons choisi une filiale de la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN), qui est associée à la Mutuelle assurance des instituteurs de France (MAIF), laquelle nous procure une garantie contre les accidents (logement, voiture, sports, voyages). Nous ignorions que le montant des honoraires de la plupart des médecins que nous allions consulter dorénavant était beaucoup plus élevé que celui que la Caisse d'assurance-maladie et la MGEN considèrent comme normal, de sorte que, en plus de la cotisation à la MGEN, il faut assumer le coût de ce qu'on condamne au Québec comme de la surfacturation. Bon à savoir, si on n'est pas en parfaite santé !

Nous avons aussi fait transposer sur des documents notariés français les dispositions inscrites dans notre contrat de mariage du Québec. Cette opération vise à éviter au conjoint survivant les embêtements qui accablent tant de veufs ou de veuves (surtout des veuves) en France, où les lois sur les successions ne ressemblent pas à celles dont bénéficient les gens du Québec.

Nous avons rencontré un fonctionnaire des services fiscaux français de notre lieu de résidence, qui nous a fourni les renseignements nécessaires à la déclaration de revenus qui nous concerne, en France, conformément aux accords fiscaux conclus entre la France et le Canada. Pas simple ! Même pour des retraités de l'enseignement qui, pour l'essentiel, n'ont que leurs rentes et quelques droits d'auteurs.

L'amabilité avec laquelle nous avons été accueillis en France a facilité les choses. Il n'en demeure pas moins qu'il y a de très nombreuses démarches à envisager quand on quitte un pays pour un autre. À notre avis, il convient d'entreprendre ces démarches au moins un an avant la date prévue pour le départ. Et quelques-unes d'entre elles ne seront complétées qu'une année après l'arrivée dans le nouveau pays. Cela aussi, c'est bon à savoir !

Salutations cordiales !

## ***In memoriam...***

### **Jean-Robert Vanasse**

La nouvelle de la mort subite de notre collègue, Jean-Robert Vanasse, décédé le 12 janvier 2003, à l'âge de 65 ans, nous a remplis de tristesse. La communauté uqamienne fait le deuil d'un de ses membres estimés, qui oeuvrait au cœur de l'institution depuis vingt-quatre ans à titre de professeur, de vice-doyen et de premier directeur de l'École des sciences de la gestion.

Jean-Robert a siégé au conseil d'administration de l'APR-UQAM en 2000-2001, et il a été jusqu'à récemment représentant des retraités au Comité réseau des assurances collectives. Lors d'une session de préparation à la retraite, il nous confiait, en toute simplicité, qu'un des grands bonheurs de la retraite, c'était de pouvoir être davantage présent auprès de ses petits-enfants.

Nous offrons à la famille affligée, à ses collègues et à ses amis nos plus sincères condoléances.

# Pour une mondialisation politique contre la globalisation économique et systémique

par Michel Freitag

La globalisation fait partie du procès de formation d'une société élargie au niveau mondial (mondialisation), tout en représentant, par les modalités de régulations systémiques et opérationnelles qui la caractérisent actuellement, une forme de dissolution de la société et de la socialité. Dans l'usage courant que nous faisons actuellement des termes de globalisation et de mondialisation, on les utilise souvent comme des équivalents, mais l'analyse sociologique et politique gagnerait à les distinguer, voire à les opposer. Le terme « mondialisation » réfère encore à l'idée d'un monde commun (*world, Welt, cosmos*) qui possède une unité et une ordonnance propres. C'est le monde concret, social et naturel qui nous entoure et que nous habitons. Par contre le mot « globalisation » me semble désigner le procès et le résultat d'une activité de généralisation, comme la généralisation de la régulation par le marché ou la généralisation extensive de certaines procédures, de certaines techniques, de certaines règles appréhendées d'un point de vue strictement opérationnel. On a ici d'abord l'idée d'un phénomène à caractère processuel, qui se produit de manière autonome (autoréférentielle) et virtuellement automatique, notamment dans les domaines de l'économie, des technologies, des systèmes de communication et d'information. Il n'y est plus fait référence à une exigence ou une finalité d'intégration harmonieuse du divers et du multiple, d'unité synthétique des contraires, d'ouverture sur la diversité et d'élargissement des horizons : c'est au contraire l'idée d'une homogénéisation qui prévaut, à l'encontre de la diversité qui a caractérisé jusqu'à présent les sociétés.

C'est donc de manière critique que j'utiliserai ici le concept de *globalisation* pour désigner un procès historique qui tend à assujettir la totalité de l'espace social (et largement aussi naturel) à certaines logiques formelles et abstraites qui sont celles de l'économie de marché, des développements technologiques, des moyens de communication et d'information. Ces logiques « systémiques » régissent des processus impersonnels et auto-référentiels qui tendent vers leur propre développement illimité et leur extension indéfinie, sans égard à la complexité et à la richesse concrète du monde social et naturel qu'elles ont la puissance de transformer, de bouleverser et virtuellement de détruire en le réduisant à l'« environnement » qui tombe directement sous leur emprise. Je réserverai par contre le concept de *mondialisation* pour désigner un procès qui viserait à un réaménagement des structures normatives (culturelles et politiques) qui régissent réflexivement la vie collective au niveau mondial, en réponse à l'élargissement des champs de l'expérience collective et des solidarités qui résultent d'une commune confrontation aux problèmes nouveaux qui résultent précisément de la globalisation économique, technologique et médiatique. Il s'agirait ici de jeter les bases d'une organisation sociale qui permette la réalisation de finalités humaines réfléchies, comme l'accroissement de la justice, de la liberté, du bien-être, et d'abord dans la reconnaissance du partage d'une même dignité humaine et de l'obligation de son respect.

On peut croire que la mondialisation, telle que je la situe, répond encore à un idéal universaliste qui fut déjà celui des Lumières, mais il se trouve que l'universalisme abstrait et formel des Lumières a précisément ouvert la voie à l'extension illimitée de la logique instrumentale dont témoigne le procès définalisé de la globalisation contemporaine. Habermas a justement constaté que le développement de la rationalité instrumentale dans tous les champs de la vie sociale impliquait la consommation-consumation accélérée des « réserves non renouvelables de tradition » qui nourrissaient la vie individuelle et collective en valeurs et finalités substantielles, à commencer par cette valeur première de la solidarité qui est au fondement de l'humanité. Les progrès de la modernité ont ainsi été nourris d'humanisme, mais ils ont conduit à la déshumanisation virtuellement radicale des « procès sans sujets ni fins » auxquels la globalisation nous forcerait maintenant à nous soumettre pour survivre. Si les philosophies anti-humanistes de la déconstruction peuvent nous enseigner quelque chose, c'est précisément cet échec de l'émancipation négative et non pas la victoire sur l'aliénation et la voie de la liberté. Ce n'est donc pas dans l'horizon de l'universalisme abstrait des Lumières que doit être cherché le chemin qui pourrait conduire vers la construction des institutions réalisant effectivement une solidarité humaine élargie et approfondie. C'est plutôt à partir de toutes les formes de socialité et de toutes les modalités, traditionnelles et modernes, de structuration de la société qui résistent encore à la dissolution systémique. La globalisation est un mouvement où nous sommes enjointes de nous laisser entraîner sous l'emprise d'une idéologie bien spécifique, qui est l'idéologie néo-libérale ; la mondialisation est de son côté une tâche à accomplir avec patience dans l'incertitude, puisque cette tâche devra être menée non dans le vide, mais à travers l'affrontement des traditions et des sociétés qui occupent l'espace diversifié du monde social-historique, et que cet affrontement devra (et il ne va pas de soi qu'il le pourra) être régi par la reconnaissance des altérités et polarisé par une volonté partagée de construction d'un monde commun accueillant pour tous. Le procès de la globalisation et le projet de la mondialisation sont deux mouvements qui font partie de la réalité du monde social contemporain, mais ils y sont radicalement antinomiques, même si le second trouve sa nécessité dans l'exigence humaine de répondre à l'extension massive du premier et de refuser la nouvelle menace de domination totalitaire qu'elle comporte.

Pour appuyer et justifier cette mise en contraste, il est peut-être nécessaire de référer ici à ce qu'on peut d'ores et déjà considérer comme des expressions idéales-typiques du régime de réalité vers lequel pointe le procès de la globalisation, et de la forme théorique qui en représenterait une description adéquate. Dans la réalité, c'est le programme de l'AMI qui a le mieux illustré l'orientation caractéristique de la globalisation économique qui est préconisée par l'idéologie néo-libérale. Dans le domaine de la

théorie sociologique, c'est la théorie systémique de Niklas Luhmann qui préfigure le plus rigoureusement le mode de régulation immédiatement opérationnel auquel obéirait une humanité dont la vie collective serait dominée par des logiques économiques, technologiques et organisationnelles rendues autoréférentielles par la suppression de toutes les régulations normatives de nature synthétique qui pourraient interférer avec elles et en limiter l'expansion.

Par opposition à la mondialisation, la globalisation apparaît en effet d'abord comme la généralisation de l'idéologie économique libérale, qu'il faut comprendre ici malgré son nom comme une pure chrématistique<sup>1</sup> depuis qu'elle fut formulée par Adam Smith. Le slogan de la « main invisible » peut lui servir de résumé : c'est le libre jeu du marché, où les acteurs individuels sont mus par la recherche exclusive de leur intérêt immédiat ou « égoïste », qui est seul susceptible de réaliser le « bonheur » auquel tend l'humanité et qui est la finalité de la vie en société ; c'est donc à la loi naturelle du marché que doit s'en remettre exclusivement tout législateur soucieux du bonheur de l'humanité. Or comme cette loi s'impose d'elle-même à travers la logique du profit qui régit les transactions marchandes pourvu que soient garanties partout la propriété privée et la liberté de contracter, le rôle du législateur consistera exclusivement à reconnaître l'inviolabilité de ces libertés, et à lever partout les obstacles qui pourraient s'opposer à leur exercice effectif. Parmi ces obstacles, il faut placer en première ligne toutes les régulations et limitations supposément arbitraires et irrationnelles auxquelles les pouvoirs traditionnels et les coutumes avaient soumis ces deux fondements d'un ordre social vraiment naturel et rationnel. Cela paraît sociologiquement tout à fait grossier mais correspond pourtant au ressort essentiel du libéralisme classique et des politiques qui furent menées en son nom pour faire place au développement du capitalisme d'abord mercantile puis industriel dans les sociétés modernes.

Le néo-libéralisme contemporain n'a pas changé de credo, mais seulement de contexte sociétal et d'adversaire, puisque la cible que vise sa doctrine n'est plus un ordre socio-politique dont les assises restaient traditionnelles et médiévales, mais l'ensemble des mesures que les sociétés modernes nationales ont été amenées

à prendre pour répondre aux conséquences sociales de l'application débridée du libéralisme « manchestérien » et du « capitalisme sauvage » qui en était résulté. Cette cible a reçu un nom : c'est l'État social ou l'État providence, qui est né des luttes sociales-démocratiques menées à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle au nom du maintien de la solidarité sociale et sociétale dans un environnement capitaliste qui tend à l'abolir. Cette action politique fut menée et a conduit à des résultats effectifs dans le cadre des États-nations, mais dans une perspective qui était clairement internationaliste ou universaliste. Il n'y a aucune raison sérieuse de juger que le résultat de ces luttes fut un échec tant sur le plan économique que social (les « trente glorieuses »!), en évoquant par exemple les difficultés fiscales qu'éprouvèrent, sous le régime social-démocratique, les États capitalistes les plus développés ; mais il y a de bonnes raisons de penser que les institutions régulatrices créées sur une base qui est restée pratiquement purement nationale (puisque c'était seulement dans le cadre des États nationaux que pouvait s'exercer une vie politique démocratique)<sup>2</sup> ont été débordées par l'internationalisation effective du capitalisme qui mettait directement les différents États en concurrence les uns avec les autres<sup>3</sup>, et n'avait à répondre de son mode de fonctionnement spécifique et de son expansion devant aucun corps social constitué, ni à assumer aucune responsabilité à l'égard d'une exigence concrète de solidarité sociétale (qui implique, répétons-le, le partage d'un même univers symbolique et l'intégration dans une même structure d'interdépendances fonctionnelles, définie en dernière instance par la participation à une même référence identitaire et à un même système de valeurs).

Le projet de l'AMI devait consacrer l'autonomie du capitalisme, et plus spécifiquement du capitalisme financier, à l'égard de l'ensemble des pouvoirs d'États existants, et donc abolir la souveraineté des membres de la communauté politique internationale en toutes les matières pouvant interférer directement ou indirectement avec les « lois du marché » qui sont censées régir l'économie. C'était du même coup vouloir établir la souveraineté du marché capitaliste sur l'ensemble du monde. Je ne peux pas résumer ici les dispositions fondamentales de ce projet d'Accord sur les Investissements, qui a échoué très peu avant sa conclusion, mais

---

1. Sur l'opposition de l'*oikonomia* et de la chrématistique, je me permets de référer au chapitre IV de mon livre *L'oubli de la société* (avec la collaboration de Yves Bonny), Rennes, Presses de l'université de Rennes et Québec, Presses de l'université Laval, 2002.

2. On a largement insisté sur l'importance qu'a eu l'échec de l'internationalisme socialiste dans la montée des totalitarismes "historiques" que furent le fascisme, le nazisme et le stalinisme, mais on a peu relevé il me semble que cet "échec", d'un côté a été dû au cadre politique national auquel renvoyait l'action socialiste lorsqu'elle se voulait précisément démocratique (puisque la démocratie ne peut s'exercer que par référence à des institutions réelles dans lesquelles s'exprime une solidarité collective qui se reconnaît déjà de manière identitaire), et de l'autre l'importance que cet échec a eu relativement aux difficultés qu'ont éprouvées les sociétés sociales-démocratiques dans le contexte d'une ouverture unilatérale des marchés à l'expansion d'un capitalisme qui n'avait à répondre de rien, ni devant personne, dans les espaces inter-nationaux ou intersticiels (largement ouverts par l'impérialisme) où ne s'appliquait aucune norme sociale démocratique, mais plutôt ce qu'on a nommé le "droit de la mer". Sous cette deuxième forme, l'échec de l'internationalisme socialiste est donc directement lié à la montée d'un nouveau totalitarisme systémique au niveau mondial, qui prend précisément la forme de la globalisation néo-libérale. Mais comme il s'agit là du présent et de l'avenir imminent, un tel échec n'a encore rien d'irréversible.

3. Tout d'abord dans le cadre des politiques impérialistes, puis surtout après la deuxième guerre mondiale, sous l'égide de l'hégémonie que les États Unis s'étaient acquise comme champion du "monde libre" après la victoire sur le nazisme, puis dans le contexte idéologique et militaire de la "guerre froide". Par ailleurs les institutions économiques internationales qui furent mises en place après Bretton Woods pour contrôler et harmoniser le développement (GATT, Banque Mondiale, FMI, OCDE, etc.) sur la base de la construction d'une véritable solidarité internationale ont été détournées de leur fin originelle sous l'effet de l'emprise que le néolibéralisme a conquise dans les années 1970 dans les milieux dirigeants de l'économie mondiale, et furent mises unilatéralement au service de la "libéralisation des marchés", et principalement, de la création d'un libre marché mondial des capitaux. L'AMI devait consacrer et couronner cette nouvelle politique pour en faire l'équivalent d'une "Constitution du capitalisme mondial". Voir François Chesnais, *Lumière sur l'AMI. Le test de Dracula*, 1999. Texte de synthèse rédigé à partir d'interventions, d'articles et de notes de travail émanant de plusieurs membres de l'*Observatoire de la mondialisation*. Document accessible sur Internet à partir du site [www.attac.org](http://www.attac.org). Voir aussi Michel Freitag et Éric Pineault (sous la direction de), *Le monde enchaîné, perspective sur l'AMI et le capitalisme globalisé*, Québec, Éd. Nota Bene, 1999.

qui fixe encore le programme qui est suivi dans tous les projets, désormais plus locaux et plus partiels, qui ont toujours pour objectif la réalisation du libre marché<sup>4</sup> au niveau mondial, à quoi se résume ce dont il est concrètement question lorsqu'on parle de globalisation.<sup>5</sup> J'en relèverai cependant les aspects les plus radicaux. L'AMI définissait les droits unilatéraux des « investisseurs » à l'égard des États, et soumettait les litiges à un tribunal arbitral dont tous les membres devaient être choisis parmi le personnel dirigeant des grandes corporations, des organisations patronales et des organismes économiques internationaux déjà inféodés au capitalisme transnational. Il établissait le droit des investisseurs à maximiser le rendement de leurs investissements hors de toute entrave politique, législative ou réglementaire : toute mesure ayant pour effet possible de diminuer le rendement escompté d'un investissement y était considérée comme équivalente à une expropriation.<sup>6</sup> Les décisions du tribunal arbitral institué par l'AMI devaient avoir préséance sur celles des tribunaux nationaux, y compris des Cours Suprêmes (ceci en application expresse du principe *pacta sunt servanda*). Ainsi, c'en était fait de la souveraineté législative et judiciaire des États à l'égard des « investisseurs » (et donc du monde économique en général), puisque toutes les interventions de l'État dans le domaine des droits sociaux, de la protection de l'environnement, des politiques économiques nationales tombaient virtuellement sous le couperet de la responsabilité instituée par l'AMI. Cela ne signifiait pas pour autant la disparition des États, puisque précisément ce sont eux qui devenaient responsables vis-à-vis des investisseurs (pratiquement : vis-à-vis des multinationales). Au contraire, ils voyaient renforcées leur autorité et leur responsabilité répressive. Le texte de l'accord prévoyait en effet que les États étaient responsables non seulement concernant leurs propres législations et réglementations, mais aussi des « troubles sociaux », avec référence explicite aux troubles politiques et aux grèves qui devaient donner droit à une indemnisation. En somme, conformément à la doctrine libérale, l'État se voyait

cantonné à son rôle d'État gendarme, la différence relativement à la tradition étant que cette fois-ci, ce n'est pas en vue de la protection de leurs propres citoyens<sup>7</sup> qu'ils devaient assumer ce rôle de police, mais au service de la sécurité des investissements !

La signature de l'AMI (en 1999) aurait été un gros coup, mais le projet a succombé finalement à sa divulgation (*Citizen Watch*, etc.) et donc à son excessive prétention, où la candeur se mêlait à l'arrogance. Il n'en éclaire pas moins encore le sens réel qu'il faut donner au procès contemporain de la globalisation, à celle qui se déploie effectivement à travers toutes les négociations qui invoquent ce terme à titre de justification. Rien n'y est plus aussi global ni aussi systématique que dans le projet de l'AMI, dont la réalisation s'est trouvée stratégiquement décomposée (par régions et par domaines) et a été soumise à des échéanciers plus flexibles et plus réalistes. Mais la portée radicale des enjeux est restée la même, notamment à travers la concentration des objectifs sur des questions aussi cruciales à long terme que le sont la « propriété intellectuelle » (les brevets et les marques), l'extension de la propriété et de la gestion privée aux domaines de la santé, de l'éducation, de la recherche, l'appropriation privée des ressources communes vitales comme l'eau, les êtres vivants, le génome humain, etc. Or, et il est absolument essentiel d'insister là-dessus, il ne s'agit pas dans tout cela d'établir à un niveau supranational un ensemble de réglementations visant à protéger la vie sociale et naturelle en harmonisant des politiques dont la portée se restreignait jusqu'ici aux espaces couverts par des souverainetés nationales ou étatiques, mais tout au contraire de soustraire uniformément la logique immanente du capitalisme (et spécialement sa logique financière spéculative) à la puissance législative des États particuliers, tout en étendant au maximum l'emprise de cette logique sur les domaines les plus larges de la vie collective. En un mot, le procès de la globalisation telle qu'elle est activement pratiquée vise à assurer l'hégémonie de la logique économique sur l'ensemble de la vie collective au niveau mondial, et le mode

---

4. L'expression de "libre marché" est de toute façon devenue un euphémisme assez cynique dans un monde où l'économie (de même que la recherche scientifique et technologique et le monde "culturel" des media) est dominée par les corporations multinationales qui contrôlent plus des deux tiers des investissements internationaux, et possèdent une puissance organisationnelle et stratégique supérieure à celle de la plupart des États membres des Nations Unies. Je ne fais que répéter ce que tout le monde sait, ce qui n'empêche pas de parler encore de la "liberté du marché", que ce soit pour ou contre ! Voir à ce sujet "L'économie et les mutations de la société", chapitre IV de *L'oubli de la société*, op. cit.

5. Jusqu'à présent, il n'a jamais été question sérieusement d'une globalisation des droits sociaux, de la protection des travailleurs, d'une politique salariale mondiale, d'une politique effective de développement planifié, du droit à la libre circulation de la main d'oeuvre et des personnes au niveau mondial, de l'égalité d'accès aux soins de santé, de la réalisation de la justice au niveau mondial, etc. Les instances internationales qui s'occupent de tels problèmes (BIT, FAO, OMS, UNICEF, etc.) ont vu leur poids relatif et leur capacité décisionnelle décliner dramatiquement depuis vingt ans par rapport aux organismes qui se sont attribués la tâche de soustraire le capitalisme à toute entrave politique et législative (Banque Mondiale, FMI, OMC, OCDE...). Même dans les domaines qui touchent le plus directement à l'avenir collectif de l'humanité comme celui de l'environnement, ou aux fondements d'un ordre mondial respectueux des droits humains les plus élémentaires (dont on parle tant comme ultime référence de légitimation), la principale puissance qui a mis tout son poids au service de la globalisation de l'économie capitaliste a refusé de s'engager : les États-Unis ont à ce jour refusé de signer le protocole de Kyoto, refusé de se soumettre à la Cour pénale internationale, refusé de signer un accord sur les mines antipersonnels, sur l'interdiction des armes chimiques et bactériologiques, etc.

6. Les États signataires pouvaient inscrire trois réserves au moment de la signature de l'accord (touchant par exemple au domaine culturel). Mais ces réserves n'auraient eu qu'une portée temporaire et devaient être renégociées après six ans avec la seule possibilité d'en restreindre la portée. C'était le "mécanisme du *ratchet*" ou du cliquet. Une seule réserve générale était inscrite dans le projet de traité : c'était la réserve "pour raison de sécurité", mais on sait combien l'invocation de cette raison de sécurité est depuis longtemps pratiquement l'apanage des États Unis, qui en font régulièrement l'usage qu'ils veulent bien à l'abri de tout jugement et de toute sanction internationale. Or ce n'est pas une Cour mondiale (par exemple le Conseil de sécurité des Nations Unies) qui aurait eu à juger de la pertinence de l'invocation de cette clause de sécurité, mais le tribunal arbitral de l'AMI.

7. Les États devaient perdre aussi le contrôle de l'attribution de la citoyenneté puisque les investisseurs se voyaient accorder le droit d'établissement et de séjour partout où ils avaient des intérêts, et que ce droit s'étendait aux personnes engagées dans la gestion de ces intérêts. Les investisseurs devenaient du même coup des "citoyens du monde" placés au-dessus de toutes les lois régissant l'immigration, le statut des étrangers, le droit au travail et à la libre circulation, le droit à l'instruction des enfants, etc. Dans le cas du Québec, par exemple, ils auraient aussi été soustraits à la législation concernant la langue de travail et la langue de l'éducation protégeant la langue française.

de fonctionnement d'une économie autonomisée de manière globale n'est précisément plus une « logique sociale », mais une logique systémique ! La réalisation de la globalisation telle qu'elle est allée et telle qu'elle va jusqu'à présent<sup>8</sup> implique ainsi la dissolution des sociétés dans des régulations systémiques auto-référentielles, qui fonctionnent de manière virtuellement informatique et automatique, comme c'est le cas notamment dans la spéculation financière qui régit les investissements et par là commande tous les mouvements économiques, qui se ramènent à une chrématisique généralisée. Le procès réel de la globalisation coïncide donc, dans le champ économique qui est son domaine privilégié, à la réalisation effective d'une politique de conversion systématique de l'économie (*oikos*, encore) en chrématisique, ce qui était déjà impliqué dans la doctrine économique libérale de la main invisible, mais cette main invisible cesserait maintenant d'être un argument de légitimation pour désigner la domination parfaitement observable d'un système sur l'ensemble des sociétés – et ceci correspondrait alors aussi à une incapacité politique des sociétés contemporaines à s'engager dans cet élargissement de leurs références normatives et identitaires qu'exige une "véritable" mondialisation.

La globalisation économique n'est pas la seule forme ou ne représente pas le seul champ où se manifeste le procès contemporain d'une globalisation systémique : celle-ci opère également dans le domaine des développements techno-scientifiques et culturels-communicationnels-informatiques. Dans chaque domaine, une nouvelle "raison systémique-opérationnelle-auto-référentielle" n'impliquant référence à aucun moment de synthèse tant subjectif qu'objectif se substitue aux formes classiques et universalistes de la raison symbolique moderne : cette nouvelle modalité de la raison systémique – à caractère cybernétique – se substitue ainsi à la rationalité instrumentale dans le domaine de l'économie (qui impliquait la distinction entre les moyens et les fins), à la raison cognitive<sup>9</sup> (qui restait orientée vers la vérité) dans le domaine techno-scientifique où s'efface la référence à une réalité existant hors de nous, et même à la raison « communicationnelle » telle que reformulée par Habermas et Apel (qui implique encore une référence constitutive à la reconnaissance intersubjective, fondée elle-même sur la mise en commun d'a

priori « quasi transcendants ») dans le domaine de la culture médiatique dominé par le déploiement programmé d'effets réactifs (le remplacement du sens symbolique par l'opérativité, et le remplacement de l'action raisonnée par le comportement réactif, selon Zijderveld). Il faut ajouter cependant que la spécificité de ces trois domaines tend elle-même à disparaître dans la mesure ou c'est la logique systémique spéculative de l'« économie » qui domine le tout à mesure qu'elle s'assujettit l'univers de la culture médiatique et celui de la recherche, incluant tendanciellement celui de l'éducation. Cette logique acquiert donc un caractère totalitaire.<sup>10</sup>

Si la globalisation promet la conversion de la société en systèmes (ou plutôt en fonctionnements systémiques), alors la *théorie des systèmes luhmannienne* représente, elle aussi, la description idéale-typique de la réalité qui résulterait de cette conversion. Non pas qu'elle soit la seule théorie contemporaine à participer à cette conversion d'objet,<sup>11</sup> mais c'est à mon sens de loin la plus puissante, la plus cohérente, et par conséquent virtuellement – mais virtuellement seulement ! – la plus « objective » ou la plus « réaliste ». Bref, celle qui peut le plus légitimement prétendre au titre de théorie générale, mais en renonçant alors à celui de sociologie.

L'oeuvre de Niklas Luhmann est certainement mieux connue ici que le détail de l'ex-projet d'AMI, et je me contenterai donc de relever ici quelques implications majeures de son analyse systémique sur le double plan ontologique et épistémologique. Ces implications caractéristiques renvoient toutes les unes aux autres de manière extrêmement cohérente sur le plan formel, quoique la réalité qu'elles permettent de décrire soit alors de nature radicalement aporétique sur le plan humain, social et historique. La première proposition ontologique que je soulignerai ici concerne le caractère auto-référentiel et auto-poiétique des systèmes luhmanniens. Le mode opératoire systémique n'implique référence à aucune « altérité » possédant une consistance et une cohérence ontologiques propres : les systèmes produisent et reproduisent d'eux-mêmes et en eux-mêmes la césure autour de laquelle ils construisent leur opposition à tout ce qui se présente dans leur « environnement », et cet environnement se réduit aux

---

8. La pensée critique peut se consoler et échapper au catastrophisme en se disant que rien n'est encore joué de manière définitive. Elle peut aussi se montrer attentive aux résistances. Par exemple, les crises financières et sociales résultant de la déréglementation commencent à secouer le système et à ébranler l'idéologie qui le soutient. Du même coup, le discours dominant réhabilite l'idée de la nécessité d'une réglementation, et les responsables politiques de plusieurs États se permettent à nouveau de mettre en doute les bienfaits automatiques de la globalisation. (J'aurais pu inscrire cette remarque dans le texte plutôt que de la refouler dans la marginalité d'une note: mais ce qui est visé ici, c'est la construction d'un idéal-type, et non une description de la réalité, de ses potentialités et de ses incertitudes. Le type idéal, s'il est réaliste et non pas phantasmatique, permet alors d'éclairer la réalité et surtout d'orienter l'action sociale et politique en soulignant ses enjeux réels).

9. Habermas fusionne sans raison valable la raison cognitive et la raison économique dans la raison instrumentale, dans le cadre d'une adoption non critique, dogmatique, de la thèse de la fin de la représentation! De la même manière il dissout la raison esthétique dans la rationalité communicationnelle.

10. Voir ma contribution à l'ouvrage dirigé par Daniel Dagenais, *Hannah Arendt, le totalitarisme et le monde contemporain*, op. cit.

11. On pourrait citer ici par exemple la théorie des réseaux, les théories des organisations comportant la conversion des théories politiques en théories de l'influence, de la décision et de la gestion, les modèles de la rétroaction cybernétique et des systèmes autopoïétiques, les théorisations formelles de l'information et de la communication, les théories opérationnalistes, etc. La plupart sont d'ailleurs déjà intégrées, que ce soit de front, de dos ou latéralement, dans la théorisation luhmannienne. Toutes ces théories répondent de manière positive (positiviste!) à la négativité pure des philosophies de la déconstruction, de la mort du sujet, de la fin des grands récits, des flux désirants et des corps sans organes, de la multitude et de ses "non-lieux", de la fin de l'histoire, etc., et toutes ont "raison" ou sont (potentiellement) "vraies" si avoir raison objectivement et être vrai signifie aller dans le sens du courant sans soumettre le mouvement réel à aucun jugement ontologique ou existentiel, sociologique ou politique, historique ou circonstanciel. Elles sont vraies si la vérité ne comporte aucun engagement.



« informations » que le système doit traiter pour assurer sa propre reproduction.<sup>12</sup> Ces informations virtuelles sont alors toujours en excès par rapport au degré de complexité informationnelle que le système est en mesure de traiter ou de gérer et il est condamné à « internaliser » une part de son environnement en accroissant sa propre complexité, ce qui ne lui est possible qu'en s'engageant dans un procès indéfini de différenciation interne, qui coïncide avec son « propre » procès de reproduction. Un système est donc de manière radicale un procès sans sujet ni fin. Il faut noter déjà que par delà toute référence à une « métaphysique du sujet », cette auto-référentialité conférée aux systèmes par la théorie luhmannienne abolit dans la description de leur opérationnalité toute référence à un lieu quelconque de totalisation, interne ou externe : ainsi, le systémisme se détache-t-il aussi du fonctionnalisme sociologique, et en particulier du fonctionnalisme parsonnien dont Luhmann s'était partiellement nourri.<sup>13</sup> La « vie » du système est purement processuelle (au sens du *processing* informatique), opérationnelle, réactive et intégrative. Il faut donc aussi noter que la « systémicité » est, dans son opérativité effective, entièrement dépendante des technologies communicationnelles et informatiques, qui sont les seules à pouvoir intégrer la multiplicité des informations en des réponses (ou « choix », ou « décisions ») opérationnelles déterminées. En sont capables soit les nouvelles technologies du traitement de la communication et de l'information, soit le « cerveau » conçu précisément comme un système informatique (*brain* et non pas *mind*). La connaissance dans un cas comme dans l'autre est « artificielle », puisqu'elle se passe de lieu de synthèse réflexif, comme dans les théories de l'intelligence artificielle.

Un deuxième caractère de l'univers systémique luhmannien est qu'il exclut ou du moins fait entièrement abstraction de tout lieu ou moment de synthèse subjectif, et donc de toute réflexivité, à laquelle est substituée une réactivité informationnelle de type bio-réflexuel.<sup>14</sup> Bien sûr, on trouve encore des individus et des personnes dans les systèmes, mais ils n'ont aucune part en tant que tels à leur fonctionnement, ils ne font qu'y errer ou y naviguer chargés de leurs représentations d'eux-mêmes, d'autrui et de la réalité, des représentations qui n'ont plus, vis-à-vis de la réalité systémique, d'autre valeur qu'obsessionnelle ou phantasmatique puisqu'elles ne se tissent plus toute ensemble pour former un monde phénoménologique objectif. Et c'est pourtant sur de tels sujets (comme par exemple sur le « sujet-support » de l'expérience amoureuse, qui n'est d'ailleurs essentiellement qu'un sujet du discours littéraire) que Luhmann peut broder toute la richesse descriptive et interprétative dont son oeuvre abonde. Mais sur le plan proprement conceptuel, le sujet disparaît de l'univers systémique et avec lui le sujet collectif qu'est la société avec ses « objectivations réflexives » et ses « médiations ». La réalité, selon Luhmann, est radicalement asymbolique et non synthétique.

Dans la réalisation (le devenir réel) de l'aliénation systémique disparaît donc aussi toute dialectique de l'aliénation et de l'émancipation, avec sa référence centrale au sujet a priori de la sensibilité et du jugement et son ouverture critique.

On connaît bien le reste : l'intégration des théories de l'information, de la communication, de l'autopoïèse et de la cybernétique dans le cadre conceptuel systémique. Cela est intéressant puisque cela permet justement à la théorie de mettre la main, si l'on peut dire, sur les caractéristiques opérationnelles qui sont formellement dominantes dans l'extension des mécanismes auto-régulateurs (le marché, etc.) avec laquelle coïncide la globalisation. Cela me conduit à une dernière remarque concernant Luhmann : il a intégré dans sa théorie la conception parsonnienne des média régulateurs autour desquels se réalisent de manière non réflexive l'unification et la spécification des différents champs de la pratique sociale, et par le jeu desquels s'accomplit également la désocialisation de ces champs, leur pseudo-naturalisation. Or chez Parsons, c'est à l'image du médium régulateur qu'est l'argent (qui représente une réalité bien concrète dans le fonctionnement et le développement d'une économie chrématistique comprise comme un sous-système particularisé) que sont construits, c'est-à-dire en réalité abstraits, les concepts des média régulateurs universels qui spécifient et unifient à travers leur circulation les autres sous-systèmes (ainsi l'« influence » pour le système politique, etc.). Le sens dans lequel a été effectuée cette construction par analogie ou par dérivation n'est évidemment pas indifférent : c'est le monde de l'économie – de la chrématistique – qui a fourni la métaphore qui a été reprise dans la représentation du fonctionnement opérationnel des autres sous-systèmes sociaux. Or il se trouve que le principe de l'économie chrématistique est précisément de réguler les relations entre des « étrangers » (Aristote, mais aussi Simmel, puis Haesler), telles qu'elles peuvent s'établir en dehors de la participation à une même structure normative et en faisant abstraction d'une identité commune. C'est donc l'hypothèse de la désocialisation radicale des relations interindividuelles qui a présidé, d'un côté à l'autonomisation du système économique que réalise le capitalisme, et de l'autre à l'élaboration d'une théorie qui non seulement en rend compte, mais veut la généraliser à la totalité de la vie sociale, comme le font par exemple la théorie de l'action rationnelle de Becker, le « cognitivisme », et beaucoup plus largement l'idéologie néo-libérale. Cela tourne en rond, mais ce cercle n'est pas vain, il est extrêmement productif comme le sont toutes les *self-fulfilling prophecies* des sciences sociales. On a la même mise à plat de toutes les structures sociales dans la théorie des systèmes, mais elle y est encore plus radicale que chez Becker, qui doit encore construire sa théorie autour du postulat « métaphysique » d'un sujet rationnel dont il refuse de penser le mode de constitution synthétique, alors que Luhmann fait l'économie d'une telle présupposition en substituant directement au sujet

12. Luhmann se rattache ainsi à un phénoménalisme radical, si radical que la phénoménalité de l'environnement systémique se déploie dans l'espace paradoxal d'une immédiate phénoménalité-en-soi (dont serait investie la différencialité informationnelle) et d'une phénoménologie sans sujet - si l'on fait exception de Luhmann lui-même !

13. Un glissement de la théorie fonctionnaliste de l'action vers une théorie de l'autorégulation systémique avait déjà caractérisé cependant l'oeuvre tardive de Parsons, après qu'il ait « absorbé » dans ses ouvrages de maturité les théorisations de Easton et de Homans. Voir à ce sujet Alwin W. Goudner, *The Coming Crisis of Western Sociology*, un livre qui par ailleurs reste tout à fait d'actualité puisque nous sommes maintenant dans la crise, et que la question qui nous est posée revient à savoir comment en sortir.

14. Je fais allusion ici à la théorie du réflexe conditionné, et non pas à sa réalité. À ce sujet, voir Bernstein, *La structure de l'organisme* et Erwin Strauss, *Le sens du sens*. On peut se référer aussi à Merleau-Ponty, *La chair et l'esprit*.

calculateur une rationalité systémique impersonnelle de nature purement informatique, qu'il lui suffit d'investir d'une exigence opérationnelle interne de « réduction de la complexité informationnelle ».<sup>15</sup> Or il existe effectivement un modèle d'action concret qui obéit virtuellement à cette seule exigence, c'est celui de la spéculation boursière, et on sait que cette activité spéculative et surtout l'unification de son champ d'exercice (par la déréglementation des marchés financiers et par l'intégration informatique de toutes les informations et transactions) est maintenant au cœur de la dynamique de la globalisation. Si nous devons admettre que telle est, positivement, la réalité en devenir, alors nous devrions aussi conclure à la disparition effective de la société dans ce processus, à sa mutation en système, et par voie de conséquence reconnaître que la sociologie n'a plus d'objet propre. Et la théorie de Luhmann serait la dernière théorie qui permette encore de faire sociologiquement<sup>16</sup> le lien entre la réalité disparue et celle qui est en train d'advenir, parce qu'elle est encore énoncée depuis le lieu où la société a fait naufrage en emportant la sociologie avec elle. On sait que Luhmann a appliqué sa conceptualisation systémique à de multiples champs de la vie et de l'expérience sociale, mais la spécificité de ces différents champs n'est plus fondée dans la théorie elle-même ni dans le mode d'existence de la réalité qu'elle décrit (comme c'était encore le cas dans le fonctionnalisme parsonnien, qui a été répudié) : avant qu'elle ne les réduise à de l'information, ces objets qualitativement différenciés parviennent à la théorie luhmannienne comme l'écho ou la mémoire du passé institutionnel et culturel de la société,<sup>17</sup> et la reconnaissance que leur consacre encore Luhmann dans son oeuvre ressemble aux couronnes jetées sur l'océan au lieu où a sombré le Titanic.

La globalisation correspond ainsi à la diffusion généralisée aussi bien extensive (suppression des frontières entre les sociétés) qu'intensive (puisqu'elle pénètre dans toutes les sphères de la vie sociale et de l'expérience humaine) des régulations systémiques, telles que Luhmann en a fait la description théorique. Au cœur de l'opérationnalité systémique, on a donc la dissolution « ontologique » de la régulation symbolique et de toute la dimension synthétique qui lui correspond, et cela s'enracine dans la dissolution plus profonde encore de la dimension synthétique de l'expérience sensible propre à la vie en général, et qui renvoie elle-même à une intégration fonctionnelle subjective des rapports des êtres vivants avec le milieu extérieur (intégration d'un biologisme systémique – Varela, Maturana, – et même physique – Atlan, Prigogine, Costa de Beauregard – dans la théorisation luhmannienne). Les modalités de cette dissolution varient encore en fonction des formes et des champs institutionnalisés de l'expé-

rience sociale et existentielle où elle s'applique : dans l'expérience symbolique en général, il y a suppression de la représentation dans la communication opérationnelle et informatique ; dans le politique, il y a la dissolution du pouvoir et de l'action politique réfléchie (la *praxis*) dans des systèmes et des procédures de contrôle ; dans l'économie, il y a l'abolition de toute référence à une structure des besoins et à toute finalité extrinsèque dans la régulation financière spéculative ; dans la culture, il y a dissolution des formes signifiantes synthétiques dans des procès médiatiques dominés par une logique comportementale ; dans la connaissance scientifique, il y a l'abandon de la finalité cognitive au profit d'un principe d'efficacité opérationnelle qui est intégré dans les programmes de recherche techno-scientifiques, etc.

Cette dissolution laisse toujours un reste ou des résidus, tout particulièrement au niveau de l'expérience existentielle des individus et dans les formes construites de l'expression symbolique (les formes linguistiques et littéraires, artistiques et techniques : mais ces formes de nature essentiellement expressive et esthétique sont déconnectées des procès de régulation d'ensemble sur lesquels elles n'exercent plus aucune puissance d'intégration et d'orientation effective). Ces « résidus » tendent ainsi à être atomisés et éparpillés, ils perdent leur capacité d'intégration au profit des fonctionnements systémiques globaux qui assument de plus en plus directement l'ensemble des fonctions de la reproduction de la vie sociale (qui perd toute orientation de sens) et de la communication sociale, qui devient un *chatting* « insignifiant » lorsqu'elle ne se confond pas directement avec le milieu ou la matière première informationnelle de l'opérationnalité systémique). Cette décomposition a été exprimée, annoncée et publicisée par le courant post-moderniste en philosophie et en esthétique (déconstruction, mort du sujet, etc.). Paradoxalement (puisque la France reste par ailleurs un des pays où une des sociétés nationales qui adhère le plus à son identité nationale, à son unité étatique et à sa tradition républicaine), c'est en France que ce courant s'est exprimé le plus fortement et de la manière la plus cohérente : Foucault, Deleuze et Guattari, Attali, Maffessoli, etc., et c'est à ce courant de pensée français que se rattachent aussi les auteurs italiens qui se sont placés dans la même mouvance « post-nietzschéenne » : Agamben, Virno, Negri, etc.).<sup>18</sup> Dans le monde anglo-saxon, ce courant post-moderniste s'exprime plus spécifiquement dans le pragmatisme (voir Rorty), dans la philosophie analytique<sup>19</sup> et dans leur transposition anarcho-libérale (Nozick, etc.). L'interpénétration de la philosophie et de la sociologie est ici attestée par la spontanéité avec laquelle de nombreux sociologues ont « embarqué » dans ces mouvances philosophiques déconstructivistes, analytiques et pragmatistes, pour mouler sur elles leurs attitudes épistémologiques, méthodologiques et finalement théoriques.

15. Il faut mettre ici en contraste le symbolique conceptuel et le systémique opérationnel. Dans le symbolique, le concept saisit a priori le divers et le multiple de l'expérience empirique, qu'il *laisse subsister* dans sa subsomption sous le sens ou la signification. Le système informatisé *convertit* toute réalité en information, et une multiplicité d'informations en une "décision" ou un "choix" opérationnel ; la complexité de l'information (et non pas sa diversité et sa variété) se trouve absorbée et réduite dans la simplicité opérationnelle et informatique de cette décision ou de ce choix, qui n'est qu'un simple *output* unidimensionnel. La compréhension pragmatique du langage permet déjà d'opérer un tel passage du symbolique au systémique, et ce passage n'est pas simplement une traduction, c'est une conversion où le chemin de retour vers une réalité autonome est aboli.

16. Luhmann présente lui-même expressément sa théorie systémique comme une "théorie générale de la société" (*als Form gesamtgesellschaftlicher Analyse* : voir le titre de son texte introductif à J. Habermas et N. Luhmann, *Theorie des Gesellschaft oder Sozialtechnologie ?*, Frankfurt, Suhrkamp, 1971).

17. Cela est vrai pour la réalité qualitativement différenciée dont hérite la théorie de Luhmann, mais cela est vrai également pour l'héritage sociologique (et littéraire) dont il use si largement et dont il sait brillamment mettre en valeur la richesse signifiante au profit de son oeuvre qui, à défaut, serait d'une parfaite sécheresse.

18. Voir *Loubli de la société*, op. cit.

19. Qui est technologiquement intégrée dans l'élaboration des processualisations informatiques impliquées dans les fonctionnements systémiques.

Pour le moment, ce mouvement d'extension des régulations systémiques possède encore un caractère politique dans la mesure où ce que nous appelons la globalisation, par delà l'idéologie néolibérale qui postule son caractère spontané, naturel et inévitable, est encore de toute évidence appuyé – sinon créé et imposé – par des politiques et des programmes qui ont pour objectif direct l'élimination de tous les obstacles politiques et institutionnels – et même culturels – qui se dressent devant elle et contre elle. C'est d'ailleurs, comme je l'ai fait ressortir tout à l'heure dans mon commentaire sur l'AMI, ce caractère encore politique de la globalisation, en tant que *programme*, qui laisse subsister l'espoir qu'une autre politique, anti-systémique, pourra être développée, et qui, par delà le maintien des réalités sociétales existantes, viserait l'élargissement de toutes les formes de solidarité et d'interdépendance qui caractérisent la vie en société. Je nommerai *mondialisation* un tel procès de coordination et d'intégration progressive des sociétés, où la nature sociale et sociétale de la vie collective serait reconnue et respectée, mais qui en renouvellerait nécessairement les formes et les cadres, comme cela s'est déjà produit à plusieurs reprises dans l'histoire humaine. Il faut d'abord s'en donner le temps, et en concevoir non seulement les voies de réalisation, mais la nature même, en tant que projet d'institution d'un nouvel *oikouménè*.

Je me suis surtout servi du projet de l'AMI et de la théorie systémique de Luhmann pour saisir, à travers deux de ses expressions les plus radicales, l'une pratique, l'autre théorique, quelle est la nature du procès contemporain de la globalisation. On peut en effet considérer que leur signification exemplaire offre une chance à l'analyse qui tente de saisir théoriquement la portée du phénomène, et le sens qu'aurait l'avenir pour l'humanité qui s'y trouve engagée. Mais cette compréhension n'a rien d'une prévision puisque la globalisation reste l'effet d'une politique, celle du laisser-faire néo-libéral assisté par la politique de puissance des États-Unis. Cette conjonction n'est pas inévitable, d'autres politiques peuvent être poursuivies – ou encore simplement reprises tout en étant nécessairement renouvelées : l'idéal social-démocratique n'est pas mort ni suranné, même si nombre de ceux qui ont récemment agi en son nom l'ont dénaturé.

*L'engagement pour la mondialisation sociétale (plutôt que pour une société mondialisée fortement intégrée ou encore un "État*

*mondial homogène" - F. Fukuyama) comme projet d'une sociologie critique contemporaine.*<sup>20</sup>

Le problème qui vient d'être évoqué est un problème qui est posé à l'action sociale (au sens totalisant de la *praxis sociétale*) et que la sociologie pourrait éclairer, et une des dimensions les plus ardues de ce problème réside dans la conception et la définition des cadres sociaux structurels et identitaires d'une société mondialisée, étant entendu que ces cadres ne peuvent plus coïncider essentiellement avec ceux des États-nations, ni même éventuellement avec le cadre moderne classique des relations internationales. En effet, les problèmes auxquels doit répondre cette restructuration sociétale ne sont pas tous de même nature, et souvent ils ne se laissent guère territorialiser – puisqu'ils résultent précisément de processus de diffusion systémiques qui – comme c'est le cas dans le déploiement des technologies, des formes de la communication médiatique et de la logique chrématistique de l'économie – n'assument eux-mêmes aucune exigence de synthèse, que ce soit sur le plan fonctionnel ou encore sur le plan de l'intégration symbolique et identitaire. Mais l'aspect le plus difficile sera sans doute lié à la définition des fins, qui renvoie elle-même à celle de la constitution de l'identité collective et de la solidarité qu'elle implique.<sup>21</sup> Ce problème n'est peut-être pas très aigu au niveau infra-étatique puisque nous sommes habitués depuis un certain temps à reconnaître la participation de regroupements identitaires particuliers à la vie politique nationale, mais il se pose de manière plus radicale au niveau transnational et supranational. On se contente alors souvent d'appeler au renforcement de la « société civile », mais ce concept perd tout son sens s'il ne s'articule pas à une société politique qui soit elle aussi organisée au même niveau – et c'est là précisément que le procès de la globalisation fait apparaître un gigantesque déficit politique, que la création de l'Organisation des Nations Unies n'a pas permis de combler et qu'il ne pouvait précisément pas combler en s'appuyant encore exclusivement sur les sujets du droit international que sont les États.

On a donc plutôt assisté à la formation d'une nouvelle « impérialité » au niveau mondial, fondée sur la puissance de fait et non sur un ordre juridico-politique réfléchi, et qui consiste dans le couplage d'une puissance géo-politique dominante (il s'agit des États-Unis, évidemment) avec la puissance expansive des

20. Ici aussi, c'est l'objet de la critique qui a changé, et donc son sens. Jusqu'à présent, la dimension critique des sciences humaines s'est accrochée au programme philosophique des Lumières : celui de l'émancipation des individus dans une perspective d'égalité et de justice collectives. Un tel programme n'a jamais été facile à réaliser, mais du moins la voie qu'il traçait pour l'action restait claire tant que sa cible pouvait se présenter sous la forme des structures instituées de domination héritées du passé, ce qui n'est plus le cas de la domination systémique. A cet égard, le cas de la sociologie classique est déjà particulier, puisque son intervention critique (et elle le fut largement) visait au moins partiellement à la reconstitution des solidarités sociales et sociétales menacées par le développement incontrôlé du capitalisme. Il appartenait donc déjà à la tradition de la sociologie classique de ne pas être engagée unilatéralement dans le mouvement d'émancipation de l'individu, ni dans la recherche d'une rénovation des institutions sur une base purement rationaliste-idéaliste, formaliste et déductive. Ce "sens conservateur" dont la nature même de son objet l'empêchait de se départir entièrement (comme ce fut aussi le cas pour l'anthropologie, toujours tentée par le romantisme) devrait la placer maintenant dans une situation théorique privilégiée pour comprendre la nature et l'ampleur des problèmes de sauvegarde de la société et de la socialité, et plus généralement de toute la dimension symbolique de la vie collective, que soulève l'extension virtuellement illimitée de l'auto-régulation systémique. Ce n'est donc pas d'aujourd'hui qu'une "sociologie libérale" se révèle être une contradiction dans les termes, ou du moins dans les intentions.

21. C'est justement le débat sur les fins et les valeurs que des libéraux pragmatistes comme Richard Rorty voudraient exclure radicalement de l'espace public, cet espace public se trouvant alors, de manière paradoxale et contradictoire, soit entièrement privatisé, soit directement technocratisé (réservé aux "experts" sans états d'âme). Cf. R. Rorty, « Y a-t-il un universel démocratique ? Priorité de la démocratie sur la philosophie », dans *L'interrogation démocratique*, Paris, Centre Georges Pompidou, Coll. Philosophie, 1989. C'est aussi ce débat qui est décrété définitivement clos par Francis Fukuyama dans sa thèse sur la fin de l'histoire.

logiques systémiques auto-référentielles (en économie, dans le développement et la mise en oeuvre des technologies, dans les systèmes d'information et de communication qui submergent et dissolvent les cultures synthétiques).<sup>22</sup> Dans cette situation, les discours sur le renforcement de la société civile masquent le fait que cette nouvelle forme de domination s'exerce précisément directement dans et sur la « société civile », et ils escamotent l'exigence de la constitution de nouvelles modalités participatives à des instances ou institutions politiques au niveau mondial, y compris le problème crucial de la reconnaissance des identités collectives qui seraient appelées à y être représentées légitimement, et celui des formes de cette reconnaissance et des modalités de cette participation. Par ailleurs le fonctionnement en réseaux de la « société civile » accentue la tendance à la privatisation et à la particularisation de toute les exigences de valeurs, de normativité et d'identité qui s'y expriment, et fait au moins indirectement le jeu du système en lui permettant de s'imposer comme l'unique instance d'intégration où l'exigence de l'universel parvient encore à s'affirmer, mais seulement sous la forme dégradée de l'immédiate généralité, puisque l'espace dans lequel se déploie le système est précisément celui de la « société civile », et il parvient à la dominer quasi souverainement lorsqu'elle se trouve affranchie de tout contrôle et de toute forme d'intégration politiques. A défaut de se convertir en mouvements politiques, et lorsqu'ils ne se transforment pas en ghettos protectifs de n'importe quels particularismes,<sup>23</sup> les organismes qui participent à la vie de la société civile tendent donc naturellement à se transformer en organisations de type technocratique qui se consacrent à la gestion de toutes sortes de problèmes particuliers, sans pouvoir agir directement sur les conditions structurelles-système qui produisent continuellement ces problèmes en les amplifiant (dans le domaine écologique, dans celui de la justice sociale, dans celui de la culture et de l'éducation, par exemple).

La simple énumération de toutes les difficultés qui sont inhérentes à une reconstitution de la société ou des cadres d'une vie sociétale significative et cohérente au niveau mondial montre l'ampleur des tâches qui s'offrent à une sociologie qui s'engagerait de manière critique et prospective pour répondre à l'effet dissolvant de la globalisation systémique, et c'est seulement le refus d'un tel engagement qui peut la mettre sur la voie de sa disparition. Il est vain d'imaginer l'avenir si son invention imaginaire ne répond pas aux problèmes qui se posent ici et maintenant : à défaut, il n'y a que rêverie. Or l'exigence d'une mondialisation sociétale répond justement aux problèmes posés par la globalisation systémique, et ces problèmes ne sont communs à l'humanité que dans la mesure où ils portent sur les conditions mêmes de la perpétuation de la vie socio-symbolique dans l'horizon d'un monde commun, et ils touchent aux deux dimensions qui participent de l'existence spécifiquement humaine : symbolique et identitaire d'un côté, bio-fonctionnelle de l'autre, et qui sont liées ontologiquement entre elles sous le mode de la solidarité sociétale.

Ces problèmes sont donc eux aussi de deux ordres : il y a ceux qui tiennent dans les effets destructeurs que le déploiement incontrôlé des procès systémiques a sur les conditions fonctionnelles et environnementales de la vie humaine et de la vie en général sur la terre : en un mot sur la biosphère ; il y a ensuite ceux qui portent directement sur la constitution symbolique et identitaire de la solidarité sociale dont le systémisme dénie opérationnellement la valeur ontologique et l'existence même. Et le problème le plus crucial est alors celui de la manière dont peut être assuré, dans une praxis effective, le lien entre ces deux dimensions : il est donc celui des formes que peut prendre cette praxis au niveau mondial.

Dans sa première dimension, le problème de la survie « écologique » a une portée inconditionnelle et universelle, et comme il résulte de la domination universelle qui découle de l'autonomisation des mécanismes systémiques auto-référentiels, il peut se résumer dans la reconnaissance universelle d'une obligation de contrôle. La main invisible ayant révélé qu'elle n'est pas de nature providentielle et donc « divine », mais qu'elle a une portée destructrice et « diabolique », il s'agit de la détacher radicalement de son mythe justificateur pour la rattacher et l'assujettir à un ordre humain volontaire et réfléchi, ce qui signifie simplement un ordre politique. Et cet ordre politique doit lui-même être universel (c'est-à-dire mondial) dans la mesure où la volonté commune qui s'y constitue ou institue a pour objet et mandat cette mise sous contrôle de l'opérationnalisation systémique de l'économie. Cela signifie qu'il faut reconstruire une économie à caractère normatif et intégrateur au niveau mondial, entendue de nouveau au sens d'une *oikonomia*, en lieu et place de la réification de la logique chrématistique avec laquelle coïncide la globalisation, et que cela doit s'appliquer également au contrôle des développements technologiques et communicationnels-médiatiques, qu'il s'agit impérativement d'intégrer dans une stratégie non de mise en marché, mais de développement humain et culturel. Cela signifie qu'il faut refinaliser les technologies et les média.

Cette forme politique universalisée ou mondialisée qu'il s'agit d'instituer ne devrait donc obligatoirement répondre qu'à cet ordre d'exigences qui est lui aussi universel. Pour assurer sa légitimation, ce nouveau pouvoir de niveau mondial devrait intégrer dans ses conditions de formation et d'exercice les idéaux de la libre discussion et de la communication sans entraves que Habermas avait reconnues au fondement de la constitution du « monde de la vie » ;<sup>24</sup> mais il y aurait alors deux différences majeures relativement au modèle habermassien : d'une part elles concerneraient la constitution du monde commun public et politique qui doit prendre la place du monde purement environnemental du système, et de l'autre, ce ne sont pas les interactions entre des sujets individuels qu'elle aurait à régir de manière « transcendantale » : elle définirait plutôt la forme que doivent prendre les rapports entre des corps sociaux déjà constitués s'ils veulent participer à la constitution politique d'un monde commun

22. Cette dissolution de la dimension synthétique de la culture se produit autant au niveau de ce qu'on nommait la "haute culture" que dans ce qui était désigné comme "culture populaire", ces deux niveaux étant d'ailleurs portés à se confondre dans la culture médiatique.

23. Cette tendance est fortement aidée par la rhétorique des "droits et libertés" lorsque celle-ci se détache de tout fondement universaliste (et donc philosophique) pour se reconvertir en défense judiciaire de "droit à la différence".

24. Toutefois il s'agirait bien ici d'idéaux, faisant eux-mêmes objet de débats, et non de principes régulateurs immédiatement intégrés de manière a priori et impersonnelle dans les activités communicationnelles !

au niveau mondial.<sup>25</sup> Les manières dont cette instance politique mondiale pourrait être créée sont diverses, mais la plus simple et la plus réaliste – admettant que son autorité soit limitée au champ qui vient d'être désigné – est de poursuivre la mise en place d'une instance de pouvoir effective et représentative dans le cadre historique déjà existant des Nations Unies, à condition qu'il échappe à l'hégémonie de certains États qui, de plus, sont directement engagés dans l'imposition de la logique systémique comme mode d'expansion de leur puissance propre. En un mot, il s'agirait de convertir l'« Organisation » des Nations Unies en une « Institution » mondiale, c'est-à-dire de réaliser ce qui était visé de manière idéaliste à l'origine de leur fondation, mais qui n'a guère été fait au niveau de la *Realpolitik* qui s'est imposée dans le contexte de la Guerre froide, et encore moins depuis qu'elle a pris fin suite à l'effondrement de l'Union soviétique. Mais la condition de cette transformation de l'ONU en une véritable instance politique mondiale est l'autolimitation de sa constitution identitaire et représentative et de sa compétence politique aux champs des problèmes que l'ensemble de l'humanité affronte réellement. La nature de ces problèmes n'impose aucunement que soient repris les principes de l'unicité du pouvoir et de la souveraineté dont la reconnaissance avait coïncidé avec l'affirmation de l'État-nation. La société mondiale qui en résulterait conserverait donc la forme d'une association entre plusieurs communautés identitaires, mais à la différence des associations privées, elle aurait un caractère irrévocable puisque la participation à sa vie conditionnerait l'interreconnaissance des communautés instituées qui en seraient membres.

Le second ordre de problèmes concerne l'effet dissolvant de la globalisation sur la constitution symbolique-identitaire des communautés sociales, et en particulier sociétales, tant au niveau culturel que politique. Ce problème est lui aussi général puisqu'il possède un caractère formel, mais à la différence de celui qui se pose dans l'ordre écologique, il n'est vécu que de manière particulière et diverse puisque les formes synthétiques de référence symbolique à travers lesquelles s'est développée la vie sociale ont toutes été jusqu'ici également particulières, diverses et contingentes, et que ce sont elles – et non la liberté abstraite des individus, par exemple – qui se trouvent menacées par le procès de globalisation. La mondialisation qui veut lui répondre doit donc elle aussi être fondée sur la reconnaissance de cette constitution historique plurielle des formes sociétales d'intégration normative et identitaire qui sont appelées à y participer, et elle ne peut que prendre la forme de la construction d'un *Universum* intégrant des altérités qui y possèdent et conservent leur autonomie. En contrepartie, ces entités sociétales particularisées devraient être com-

prises comme des microcosmes participant à la constitution d'une même harmonie d'ensemble (*Cosmos*), et aucune ne saurait donc prétendre dominer l'ensemble, ni conférer directement une valeur d'universalité à ses propres caractères spécifiques. La formation d'une structure sociétale mondiale devrait donc comporter au minimum la reconnaissance de deux niveaux d'intégration totalisante, mais qui ne se recouperaient pas dans la mesure où l'autorité qui leur reviendrait ne porterait pas sur les mêmes dimensions de l'agir collectif ou sur la régulation des mêmes problèmes, et que dans son champ propre, celui des conditions écologiques de la vie humaine sur terre, la première devrait y avoir préséance sur la seconde.

Le troisième niveau de problèmes impliqué par la mondialisation est celui des conditions et des formes de la participation des sociétés particulières à la formation des instances régulatrices mondiales. Ce problème inclut celui de la définition et de la reconnaissance des entités participantes. Je me contenterai ici de quelques remarques qui peuvent baliser la réflexion. En ce qui concerne la constitution même d'un pouvoir mondial dont la compétence serait limitée comme je l'ai dit, il n'y a aucune raison de l'envisager sous une forme monolithique. Déjà dans de nombreux États nationaux a été reconnu un large degré de séparation des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires, dont les modalités et procédures de constitutions peuvent différer.<sup>26</sup> Par ailleurs, de nombreux États connaissent aussi, souvent pour des raisons historiques, une division du pouvoir législatif entre une « chambre basse » et une « chambre haute », entre une « Assemblée » et un « Sénat », etc. dont les composantes ne répondent pas aux mêmes principes de représentation. De même, l'AMI avait imaginé soumettre les États, pour le règlement de leurs litiges avec les investisseurs, à une « cour suprême » formée exclusivement par des représentants des milieux économiques dominants. Après que la « communauté mondiale » soit passée tout près de se voir imposer une telle instance ultime de régulation, on ne devrait pas exagérer la difficulté d'en créer de plus pertinentes : il doit être possible d'imaginer autre chose, qui réponde mieux au concept de la justice et soit aussi mieux inscrit dans la réalité historique ! Il s'agit là de questions pratiques (au sens fort), qui soulèveront des controverses et attiseront des antagonismes, mais dont la solution peut néanmoins être éclairée par quelques principes ou être inspirée par quelques modèles. L'essentiel de ce que je voudrais dire ici, c'est que ces principes et ces modèles ne pourront pas tous être déduits ou dérivés de l'expérience de la modernité et de la philosophie universaliste qui l'a inspirée, et ceci justement parce que c'est elle qui a conduit en fin de compte (ou en fin de course) à l'aporie systémique. L'expérience faite de cette crise, de cette

---

25. On peut faire ici une analogie avec la conception universaliste des Droits de l'homme, dont la proclamation lors de la Révolution française puis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme s'adressait d'abord au législateur, et les chartes contemporaines des droits et libertés de la personne, inspirées par la constitution américaine, et qui donnent aux individus un recours judiciaire contre le législateur et ont entraîné la mutation des droits universels en droit particularistes à la non discrimination, ce qui nie virtuellement la capacité normative du législateur politique et réduit sa compétence au champ de la réglementation de nature instrumentale et opérationnelle. C'est dans cet esprit que l'AMI reconnaissait les "droits des investisseurs"!

26. Il faut ajouter que malheureusement, la distinction – déjà reconnue par les Grecs – entre le niveau proprement législatif (celui des *nomoi* à portée normative universaliste ou du moins générale, et qui possédait un caractère fondateur à l'égard de la solidarité et de l'identité collective) et le niveau réglementaire (à caractère circonstanciel et pragmatique) a eu tendance à s'effacer en partie sous l'effet de cette division des pouvoirs, mais aussi et surtout à cause des exigences d'intervention "gestionnaire" de l'Etat qui résultaient du développement même du capitalisme et de la rupture de la solidarité sociale et sociétale qu'il entraînait.

limite ou de cette aporie<sup>27</sup> doit elle aussi être reconnue dans sa portée critique. Je conclurai en essayant d'énoncer déjà quelques-uns de ces principes ou de ces modèles auxquels pourrait obéir ou dont pourrait s'inspirer la formation d'une forme d'autorité mondiale respectueuse de la diversité des sociétés, de leurs traditions et des courants civilisationnels qui constituent encore l'humanité réellement existante.

La première remarque est que la création d'instances politiques mondiales (et pas seulement internationales) ne correspondrait pas à la création d'un État universel, mais plutôt à l'établissement d'une « impérialité mondialisée », si l'on reconnaît que la particularité des empires a été, dans le passé, d'intégrer en leur sein ou sous leur domination une pluralité d'entités politiques, culturelles et identitaires qui conservaient, dans leur subordination, un plus ou moins large degré d'autonomie, une capacité plus ou moins grande d'autorégulation et d'intégration normative particulière, et qui restaient capables par conséquent de cultiver leurs propres traditions et de maintenir au moins partiellement leurs propres formes et structures internes d'autorité.<sup>28</sup> L'établissement d'une sorte d'impérialité mondiale, exerçant de manière limitée une domination mondiale au nom de la survie de l'humanité paraît maintenant nécessaire pour répondre à la logique menaçante du système. Mais encore faut-il qu'elle soit désirable ou du moins acceptable pour les entités collectives actuelles et leurs populations, et ceci tant dans ses modalités de formation que dans les formes d'exercice de son pouvoir. Les États-Unis sont actuellement les seuls prétendants à une telle impérialité, mais leur prétention est totalement inadéquate puisque leur puissance tend à se confondre avec celle qui est à l'oeuvre dans l'extension indéfinie du système. S'en remettre à leur puissance, c'est demander au loup d'être le gardien de la bergerie. Une autre prétention pourrait venir de la Chine dans un avenir prévisible, mais rien n'indique qu'elle soit humainement plus valable et puisse être mieux reçue par la « communauté internationale ». Le principe directeur devrait donc être que le pouvoir qui appartiendra à l'impérialité mondiale n'émane directement de l'expansion d'aucune puissance particulière, mais qu'il résulte des délégations et concessions faites au cours de sa formation par toutes les puissances établies, et ceci devrait être justement en proportion de la puissance qu'elles détiennent déjà et sont susceptibles d'exercer autour d'elles comme un arbitraire. Je pense ici par exemple au pouvoir arbitraire, peu acceptable à long terme, qui est reconnu au Conseil de sécurité des Nations Unies, relativement à l'Assemblée générale et à d'autres agences spécialisées qui en dépendent.

Un autre principe régulateur devrait découler de la reconnaissance du fait que toutes les « sociétés » (au sens réaliste qui est donné ici à ce terme et qui recoupe la pluralité des formes sociales auxquelles il s'applique, et pas seulement à celle de l'État-nation), reposent dans leur constitution identitaire sur l'interprétation qu'elles font de leur propre tradition, c'est-à-dire sur leur

capacité à la prolonger ou même à s'en créer une. Il n'y a pas de communalité sans enracinement dans une durée propre, que celle-ci soit réelle ou imaginaire (et toute durée collective est toujours en même temps l'une et l'autre, elle comporte toujours un aspect « historique » et un aspect « mythique », puisque toute « histoire » doit placer un moment fondateur substantiel au début de sa narration, cette dernière fût-elle ensuite purement descriptive). Ceci me paraît aller de soi sociologiquement, mais n'est pas du tout évident idéologiquement. Et c'est aussi valable – mais alors seulement *entre autres* – en ce qui concerne la spécificité des sociétés occidentales. Pour elles, la lutte contre la tradition est devenue leur propre tradition spécifique, fondatrice de leur identité proprement moderne, mais cette tradition de la modernité et la légitimité qui en découle n'est pas partagée par l'ensemble de l'humanité. La tradition commune aux sociétés occidentales doit donc aussi maintenant entrer en dialogue avec d'autres, elle ne s'impose pas légitimement à toutes les autres traditions comme une condition de leur appartenance à l'humanité ou de leur inclusion dans l'humanité contemporaine. D'ailleurs la tradition de l'Occident remonte bien au-delà des Temps Modernes, elle a ses racines (continuellement revivifiées et « revisitées », réinterprétées et réassumées) dans l'Antiquité gréco-romaine et le judaïsme, qui ne furent pas eux-mêmes sans rapport formateurs avec les anciens « Empires orientaux » d'Égypte, de Mésopotamie et de Perse, et même, à travers eux, avec le monde Hindou. Le Moyen-Age chrétien fut aussi fécondé par la pensée élaborée par les Arabes au contact de l'héritage grec. Et il n'y a pas de raison d'exclure ici la participation du monde tribal germanique dans sa formation. Ainsi l'Occident a (lui aussi !) intégré dans sa constitution identitaire des « moments historiques » multiples, comme l'Antiquité, le Moyen-Age et la Renaissance, et leur apport ne se réduit aucunement à la contribution qu'ils ont pu apporter à l'« invention de la modernité ». L'histoire religieuse en témoigne, comme le font aussi l'humanisme puis le romantisme. Il ne s'agit pas ici seulement de reconnaître des « dettes », mais d'abord de voir qu'à travers le prisme de cet héritage multiple, l'Occident est toujours resté en contact intime avec d'autres « origines » et d'autres richesses civilisationnelles que celles qu'il a rétrospectivement associées à la seule modernité, et dont il s'est dogmatiquement attribué l'exclusivité en même temps qu'il proclamait leur valeur universelle pour s'attribuer en leur nom un droit d'aïnesse et un droit de domination sur l'ensemble de l'humanité, associés à la monopolisation de son historicité. Ce sont, au niveau de leurs formes, ces origines multiples qu'il peut maintenant partager avec les autres sociétés humaines qui sont appelées comme lui à s'engager dans la construction d'un univers social commun (encore une fois un *Universum*) dans lequel pourrait être reconnu aussi le partage d'une même tradition humaine qui s'est déployée dans des voies diverses, idiosyncratiques, mais qui peut et doit maintenant être réappropriée de manière commune sans exclure la diversité des formes de cette réappropriation.

27. Cette expérience a été faite depuis plus d'un siècle par l'Occident, et largement imposée par lui au reste de l'humanité. Elle a été marquée notamment par le développement des totalitarismes qui ont dépassé, dans leur négation de l'humain, tout ce qu'avaient été en mesure de faire les autoritarismes traditionnels les plus tyranniques, et cette menace totalitaire est à nouveau portée par l'extension du système post-moderne et post-historique. Voir à nouveau sur ce thème l'ensemble des contributions à l'ouvrage édité sous la direction de Daniel Dagenais, *Hannah Arendt, le totalitarisme et le monde contemporain*, op. cit.

28. Les empires ont fréquemment servi de conservatoires à toutes sortes de particularismes locaux. Une bonne illustration fictionnelle de cette caractéristique sociologique des empires est donnée dans les descriptions des villes imaginaires que Marco Polo fait au Grand Kahn dans *Les villes*, de Dino Buzzatti.

Cela implique donc que soit revue de manière critique la manière – ultimement aporétique – dont la modernité occidentale s'est non seulement construite à travers une lutte contre la tradition, mais en a conclu au dépassement en quelque sorte substantiel de tout ancrage traditionnel, même réinterprété de manière critique et donc réassumé à travers cette critique. Cela a coïncidé avec l'idée d'une re-création *ex-nihilo* de l'ordre sociétal, à partir de purs principes formels et abstraits qui tous se rattachaient à l'affirmation de la souveraineté de la Raison. Mais cette raison est immatérielle et non substantielle, et si elle a pu se remplir, au début, d'un contenu religieux qu'elle se contentait d'épurer en le renforçant ou le condensant, elle s'était dès l'origine condamnée à ne pouvoir trouver finalement en soi d'autres « raisons d'agir » que celle qui renvoyait à l'arbitraire de l'individu libre de toute attache sociale, normative et identitaire, et dont le seul contenu commun – lié à l'impulsivité du désir – à été recueilli dans le concept d'utilité dans lequel il trouvait son plus petit commun dénominateur social.

Cela m'amène à l'énoncé d'un deuxième principe. Puisqu'il y a nécessairement délégation d'un pouvoir ou d'une autorité sociétale – et des formes de légitimation qui leur correspondent – dans la constitution d'un pouvoir ou d'une autorité mondiale, aussi délimitée soit-elle, aucune société participant à sa constitution ne peut prétendre en y adhérant conserver l'intégralité de sa tradition, de ses institutions, de ses principes de légitimation et même de ses valeurs. La constitution d'un ordre commun implique toujours un sacrifice. La participation à la mondialisation exige donc de chaque tradition sociétale ou civilisationnelle un retour critique sur elle-même, et l'acceptation d'une confrontation ouverte avec les autres en vue d'une reconnaissance mutuelle. On pourrait appeler cela l'exigence de faire preuve de « bonne volonté » ! Cet effort de bonne volonté ne conduit pas nécessairement à l'abandon des valeurs particulières auxquelles une société a attaché son identité, mais au moins à un effort d'interprétation herméneutique (de métaphorisation et de traduction) qui permette d'en assouplir les expressions pratiques de manière à les rendre au moins virtuellement compatibles avec les pratiques issues d'autres traditions et qui sont appelées à cohabiter dans un monde commun concret. Ce que chaque tradition civilisationnelle participante doit ainsi abandonner, c'est la prétention non de détenir un système de valeurs universellement valable, mais le modèle exclusif de leur *codification en normes positives*. Les valeurs doivent donc être comprises pour ce qu'elles sont : des sources d'inspiration, et rien n'empêche alors que soit non seulement reconnue mais aussi pratiquée au niveau mondial la pluralité des références qui sont faites à de telles sources, de manière en quelque sorte polyphonique. Je ne crois pas qu'un tel principe corresponde seulement à une valeur occidentale : toutes les civilisations ont connu de l'intérieur des moments de résistance critique à l'« intégrisme », et ces moments ont souvent coïncidé avec leurs périodes de plus grande richesse et de plus grand rayonnement. L'Occident a produit sa part d'intégrismes (qu'ils soient religieux ou rationalistes), on le sait assez, et la manière dont s'impose maintenant idéologiquement la globalisation économique et systémique n'en représente que le dernier exemple, mais non le moindre. Mais l'Occident a aussi produit un

humanisme qui était le contraire de l'intégrisme, et il n'est pas le seul à l'avoir fait. C'est donc dans leur humanisme que les sociétés et les traditions peuvent se reconnaître et se rejoindre. Car s'il y a un humanisme occidental, il y a aussi des humanismes hindous, chinois, islamiques, africains et amérindiens, et ils ont toujours su se reconnaître lorsqu'ils se rencontraient – même si c'était dans les pires des conditions (je pense à Bartolomeo de Las Casas, auquel ont répondu des voix amérindiennes). Malheureusement, dans l'Occident dominant le monde, des voix philosophiques importantes ont voulu répudier radicalement tout humanisme, et le moins qu'on puisse dire c'est qu'elles l'ont fait à contretemps (*unzeitmässig*), ou encore comme le dit la traduction française du titre de Nietzsche, de manière « intempesive ». Mais le Temps auquel elles s'adressaient n'était pas le bon : c'était le temps de la « bourgeoisie » – qui avait déjà « fait son temps » ou qui du moins l'avait entièrement escompté dans l'avènement du capitalisme – et non celui de la durée de l'humanité. Et c'est ce temps qui est notre Temps maintenant.

C'est déjà beaucoup plus qu'il n'en fallait dire ici en réponse à la question, et tout ce que cet excès veut finalement exprimer, c'est qu'il existe des voies pour aller vers une mondialisation sociétale représentant une alternative à la globalisation systématique. Ces voies sont d'abord politiques et elles peuvent être explorées quand bien même leur aboutissement reste incertain et largement imprévisible. On ne pouvait prédire ce que deviendrait l'État-nation lorsque sa construction a commencé entre le XII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècles en France et en Angleterre et, entre le XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle, ce sont des doctrines politiques et juridiques qui ont largement contribué à lui donner une forme cohérente. Le dialogue des sociétés, et par-dessus lui le dialogue des civilisations, peut permettre maintenant de créer une alternative à leur disparition, et aussi une alternative à leur guerre (Huntington), bien qu'en cours de chemin le risque de guerre ne puisse être exclu. La reconnaissance de ce risque est aussi une reconnaissance de la pluralité humaine qu'il s'agit de sauvegarder dans la recherche de l'édification d'un monde commun. Exclure a priori guerres et conflits, c'est priver l'autre de son humanité propre, et rejeter toutes les expressions de son altérité dans l'exclusion, comme le fait l'actuelle rhétorique de la lutte prophylactique contre le « terrorisme » et contre l'« axe du mal » des « États voyous ». Accepter cette perspective, c'est consentir à la domination totale d'un autre Empire global, qui ne règnera pas sur des sociétés, mais sur la « multitude » atomisée et indifférente.<sup>29</sup>

Il appartient à la sociologie, en dialogue avec les autres sciences humaines, de réfléchir sur ces questions en cherchant à leur donner une formulation claire, cohérente et réaliste, et non d'en décider au nom de la science ! Il s'agit d'éclairer des choix et des actions collectives, et non de procéder à une gestion technocratique du monde, qui serait complémentaire du système et finirait par s'y intégrer. Mais la place de la sociologie parmi les sciences sociales qui se sont spécialisées dans l'étude des différents domaines et des différentes formes de la *pratique sociale* reste singulière : il lui appartient de faire la synthèse de leurs résultats du point de vue synthétique de la société qui est le sien, et c'est donc dans la *praxis* qu'elle se trouve engagée pour l'éclairer.

29. Voir Michael Hart et Antonio Negri, *Empire*, Paris, Exils Éditeur, 2000.

# Espaces 50 plus — ou l'éducation tout au long de la vie

par *Jean Carette*  
délégué général d'ESPACES 50 +

**A**înés, nous sommes les héritiers de notre histoire individuelle et collective et les enfants de notre passé. Comme dit le bon sens populaire, on vieillit comme on a vécu. Mais il s'agit aussi d'une réalité qui a trouvé sa démonstration rationnelle et rigoureuse à travers les travaux récents des experts en gérontologie sociale, ce qui permet de fonder une vision de l'aïnesse et de privilégier un type d'interventions socio-éducatives efficaces.

À partir de notre patrimoine héréditaire et depuis notre naissance, nos conditions de vie familiale et d'éducation, puis nos conditions de travail et de carrière, mais aussi l'histoire commune de notre génération, l'évolution de la société dont nous sommes membres et des types de communautés que nous avons pu fréquenter ont fait de nous ce que nous sommes devenus, produits à la fois banals et singuliers d'une histoire de vie. Ainsi en quelques décennies d'existence, avons-nous pu acquérir, maintenir et développer des biens, des réseaux, des compétences et une expérience dont nous avons pu tirer profit sur le marché du travail et dans nos divers milieux de vie.

Mais ce parcours est loin d'être le même pour tout le monde. Bien sûr, on constate des différences d'un individu à l'autre, mais surtout peut-on déplorer des inégalités scandaleuses. Il faudrait donc corriger le dicton populaire en disant : on vieillit comme on a pu vivre. Tandis que certains, moins nombreux, épargnent et capitalisent un ensemble harmonieux et diversifié, sinon complet, de ressources et de talents, d'autres parviennent plus difficilement à accumuler un capital moins varié et équilibré ; d'autres enfin, beaucoup plus nombreux, subissent un accès moins facile aux ressources de leurs milieux de vie et doivent survivre à travers un appauvrissement progressif de leurs potentiels et de leur capital de départ. À l'inégalité des conditions correspond une inégalité des capitaux accumulés : peut-être question de chance et de circonstance, mais surtout résultat de conditions sociales de vie et de travail.

### *Quand la retraite sonne, réorienter sa vie*

L'arrivée de la retraite va marquer une étape cruciale dans cette histoire de vie. Les conditions et pratiques de retraite vont d'abord dépendre de la qualité et de la quantité des ressources accumulées et préservées jusque-là. Si nombreux sont les retraités qui se retirent effectivement de toute vie sociale pour attendre l'échéance finale dans la passivité et la dépendance, un bilan de leurs ressources ferait sans doute apparaître une dépossession progressive et peut-être irréversible de leurs capitaux personnels. Si d'autres se laissent au contraire attirer par une vie affective plus intense ou une consommation plus forte, il est probable que leurs potentiels sont encore vivaces et leurs ressources importantes, même si par ailleurs ils souffrent éventuellement de certains déficits ou handicaps. Si d'autres enfin sont prêts et décidés à d'autres formes de responsabilisation sociale ou d'investissements citoyens que le travail salarié ou les responsabilités familiales, c'est d'abord parce leur santé physique et mentale, leurs ressources et épargnes financières, leurs réseaux de relations sociales, leur bagage culturel et leurs talents sont encore à plein niveau, sans oublier une expérience de vie riche et diversifiée.

L'arrivée de la retraite, pour la plupart une issue imposée plus que le résultat d'un libre choix, autorise en effet une évaluation des potentiels et des acquis et une planification des moyens à prendre pour les maintenir et les développer. Grâce à la liberté d'un temps retrouvé, grâce aussi à la disponibilité de ressources socio-éducatives accessibles et adaptées, chacun pourra ou non s'affairer à un bilan personnel et à une réorientation de vie.

Comme par ailleurs l'âge du départ définitif du marché du travail et de la retraite est de plus en plus précoce, comme d'autre part l'espérance de vie augmente et fait de la retraite une longue période de la vie, l'urgence de survivre disparaît, au profit de l'expression de désirs de vie nouveaux et jusque-là



enfouis, négligés ou méconnus. Désir de tester et de mobiliser ses talents, tous ses talents. Désir de procéder à un réélargissement des perspectives, de rester utile au-delà de la famille et du travail salarié. Désir de refonder ses choix de vie, par retraite-ment et recyclage des orientations et des significations. Désir de reprendre l'initiative et un plus grand contrôle sur sa vie.

### ***Vivre et vieillir***

Par ailleurs la vie est aussi vieillissement, à la fois croissance et déclin. Le temps passe et nous ne rajeunissons pas. Nous en savons tous les effets négatifs et cette face d'ombre et de mort ne manque pas de descriptifs complets, souvent réalistes et parfois complaisants. C'est pourquoi nous ne perdrons pas ici le temps de nous y attarder, en profitant au contraire pour travailler sur les aspects positifs et lumineux, au-delà de l'âgisme ambiant, tout en étant bien conscient qu'il s'agit d'un parcours utopique et encore peu partagé.

Pour paraphraser un philosophe grec, le vieillissement et l'ânesse « ne disent rien, ne cachent rien mais font signe »<sup>1</sup>. Signe d'abord de l'âge adulte, au sens d'étape ultime (*ad ultima*) d'achèvement et d'accomplissement, de complexité et de complétude : par l'effet d'une mystérieuse grammaire de la vie, l'âge peut être ainsi le complément direct du sujet, tel qu'il peut enfin surgir vers sa fin. Signe aussi de maturité, par intégrations successives, où les expériences traversées et vécues enrichissent l'expérience de la vie dans sa globalité, non par empilage ni bourrage, mais par densification. Signe encore de personnalisation et de singularisation progressive, par laquelle l'individu construit progressivement son unicité et sa différence, son identité et son originalité<sup>2</sup>, assumant le discours dont Autrui l'investit malgré lui et conquérant son autonomie. Signe contradictoire d'un nouveau rapport au savoir et à l'action, ce que nous savons et faisons nous en apprenant de plus en plus sur ce que nous ignorons et ne faisons pas, par choix, par ignorance ou par oubli. Signe enfin d'une découverte ou mieux d'un réapprentissage de l'autre et des autres âges, cultures et expériences, à travers une ouverture plus tolérante mêlée et nourrie d'un désir fort de transmission aux générations de l'avenir.

### ***Une démarche éducative***

Mais ces désirs et ces signes ne vont survivre chez la plupart que si des occasions sociales leur sont

offertes et multipliées pour les accueillir, pour en faciliter l'expression et la faire suivre d'investissements et de choix concrets. C'est ici que le principe « d'éducation tout au long de la vie » prend tout son sens : car il ne s'agit pas de béquille sociale ni de thérapie occupationnelle, mais d'une panoplie d'actions éducatives où chacun réapprend à vivre sa vie, de l'autre côté du travail et de ses devoirs, et reconstruit ou renouvelle son rapport aux autres et au monde.

L'éducation, du latin *ex-ducere*, doit conduire en dehors des préjugés, des idées toutes faites et reçues, des sortilèges idéologiques et des manipulations publicitaires, du prêt-à-porter de l'opinion médiatisée et des lignes ouvertes du sens commun. Où l'on profite du temps libre de la retraite pour se vouloir studieux et reprendre les chemins de l'école et de ses loisirs, de l'université et de ses patrimoines à transmettre et à actualiser (J'apprends à...) ou à découvrir et à produire (J'apprends de...).

### ***La personne au coeur de nos soucis***

Souvent, la société n'est qu'une inhumaine machine à broyer les talents et à briser les élans, qui ne reconnaît au mieux que les forces de travail et les capacités de profit à court terme des individus. Or la retraite, si elle marque le plus souvent une expulsion définitive du marché du travail, en est aussi la libération des corvées et contraintes. Nouvelle période de vie, elle peut être une occasion tardive d'apprentissage et d'autonomisation du sujet : naguère assujéti aux dures lois du travail, le voici devenu celui qui fait l'action en apprenant à redevenir l'auteur de sa vie, du latin « auctor », celui qui augmente, agrandit, élargit, donne à sa vie toute son amplitude ; le voici se reconnaissant des désirs et des potentiels, des compétences et une histoire singulière, une culture et un nouveau pouvoir de maîtrise de lui-même, des réalités et des espoirs du monde. Le voici « per-sona », qui porte sa voix et ses dires jusqu'aux derniers et plus hauts gradins de la vie, au-delà mais aussi à travers ses masques humains.

### ***« Tout-au-long-de-la-vie »***

Voilà un concept mis à la mode dans les milieux de l'éducation, certains y voyant un nouveau marché, une plus grande occasion d'affaires, par « élargissement des bassins de clientèle ». C'est en redéployant tout le sens d'une telle orientation que nous résisterons aux pentes séductrices du néolibéralisme et de l'économie de marché.

Premier sens : l'éducation doit constamment accompagner et nourrir et valoriser l'avance en âge. Elle doit donc adresser ses offres, mais aussi ses demandes, à ceux qui ont traversé les premières étapes de la vie et dépassé l'âge du travail, après avoir vécu par essais et par erreurs, autrement dit par expériences, par épreuves accumulatives de preuves non seulement utiles pour eux-mêmes mais nécessaires à l'action de la société sur elle-même. L'école de la vie fait aussi la vie de l'école, et l'université y retrouve sa vocation d'incubateur pédagogique et de levier de développement individuel et collectif. Les aînés sont porteurs de désirs de connaissance et d'acculturation, mais ils sont aussi porteurs de leçons de vie, de savoirs méconnus, de talents ignorés ou dévalorisés : ayant participé comme travailleurs, contribuables et citoyens à la construction d'universités qu'ils souhaitaient accessibles, ils sont de plus en plus nombreux à vouloir que ces institutions de haut savoir reconnaissent leurs acquis et contribuent à en féconder socialement toutes les dimensions. Face aux stérilités et autres dégâts de l'âgisme dominant, l'université doit réapprendre à accueillir les aînés au milieu des autres âges, à les écouter et à apprendre d'eux, autant qu'à partager avec eux ses savoirs et ses recherches propres. C'est d'ailleurs entre autres à ce prix qu'elle pourra retrouver le sens de sa mission de service public.

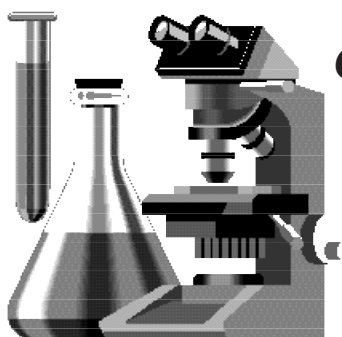
Mais il est un deuxième sens, sans doute plus intéressant et plus favorable à notre démarche : l'éducation doit aussi passer à travers toutes les formes de la vie. Elle ne peut plus être l'apanage de l'école et de

l'université, mais doit structurer et alimenter toutes les formes et tous les terrains de la vie individuelle et collective. C'est la société tout entière qui devrait devenir (redevenir ?) éducative : une vie où chacun apprend, acquiert, construit, entretient, confronte et transmet de l'autre et à l'autre, un tissu foisonnant d'occasions de découverte et de compréhension, d'apprentissages et de réflexions, de créativité et d'invention, de doutes et de recommencements. Sans cependant tomber dans la démagogie anti-institutionnelle : l'école et l'université doivent poursuivre leur histoire et leur déploiement d'expertises intellectuelles et pédagogiques pour développer aptitudes et capacités, ajustements et mises à jour, mais en intégrant une multitude d'acteurs et de leviers sociaux jusqu'ici tenus à l'écart ou en suspicion, à travers des partenariats proactifs.

Ainsi l'éducation-formation continue ne sera plus perçue comme une mode ou un devoir pour chacun, mais comme un droit social et universel, autrement dit comme une exigence de développement social, une revendication portée par une majorité de citoyens et porteuse de leur intérêt commun.

1. Il s'agit du philosophe Héraclite : « *Oute legei, oute kriptei, alla semainei* ». Une citation empruntée par Paul Ricoeur, dans la superbe préface qu'il a rédigée pour présenter une nouvelle édition de *La condition de l'homme moderne* de Hannah Arendt, chez Calmann-Lévy (Paris, 1961).

2. Le mot « originalité » est riche de sens, qui signifie d'abord « présent à la source » du latin *origo*, la source, mais aussi authenticité, et enfin créativité. Triple contraire de finale, de copie et de conformisme.



## Capsules chimiques

par Daniel Vocelle

### La guerre des mondes: les humains contre les insectes piqueurs (I)

Il existe environ un million d'espèces d'insectes. Les *Anophèles*, *Culex* et *Aedes* sont les principaux moustiques responsables de maladies comme la malaria, la fièvre jaune, la dengue, les encéphalites et récemment les infections dues au virus du Nil occidental. L'ampleur des maladies causées par les piqûres d'insectes est énorme. Par exemple, plus de 300 millions de personnes sont atteintes de malaria (appelée aussi paludisme) et près de un million d'enfants, surtout Africains, en meurent chaque année. Seulement aux U.S.A., chaque année 3 000 personnes souffrent d'encéphalites dues aux piqûres de moustiques. De plus, certains insectes s'attaquent aux récoltes, contribuant ainsi à la malnutrition, voire même à la famine.

### **Réduire le nombre d'insectes : une solution controversée**

Il existe plusieurs moyens de se débarrasser des moustiques. Faire disparaître leurs milieux de reproduction : mares, marais et marécages, peut en réduire considérablement le nombre. Par exemple, la Rome antique était particulièrement insalubre à cause de la présence de nombreux marécages dont l'air fétide, selon les croyances du temps, était responsable de la malaria (de l'italien *malo* et *aria*, mauvais air). Les dirigeants romains ont vite compris que le drainage des lieux humides pouvait rendre la ville beaucoup plus saine, de telle sorte qu'au temps de Jules César, Rome comptait déjà plus de un million d'habitants.

Si la destruction des habitats naturels des insectes piqueurs est d'une grande efficacité pour en contrôler le nombre, il n'en demeure pas moins que cette solution bouleverse aussi le délicat équilibre de la nature, car les zones inondées hébergent des hôtes très importants, comme les oiseaux, les poissons et les petits animaux.

La chimie a fourni des armes un peu plus fines dans la lutte contre les moustiques. La mise au point de l'insecticide DDT (efficace et pas cher) dans les années 30 a fait chuter de façon dramatique le nombre de paludéens. Toutefois, le DDT réduisait l'épaisseur des coquilles des œufs d'oiseaux et le nombre d'oiseaux chuta brusquement dans les endroits où le DDT avait été fortement répandu. Son usage a donc été prohibé, de même que celui de plusieurs autres insecticides chlorés. De nombreux autres insecticides ont été inventés, mais tous ont été accompagnés à des degrés divers d'effets secondaires jugés nocifs et l'usage de ceux-ci est de nos jours à la baisse. Des insecticides biologiques ont aussi été inventés, comme par exemple la propagation de moustiques mâles stérilisés. Dans la plupart des cas, les succès obtenus sont mitigés. Les statistiques données en début d'article s'expliquent donc aisément par la prolifération incontrôlée des insectes, surtout dans les pays tropicaux (et pauvres).

### **Une méthode douce pour éviter les piqûres d'insectes : le DEET**

Comme la mode est aux médecines douces, il existe également des moyens très doux de ne pas être piqué par les moustiques tout en respectant l'environnement. Il est conseillé, par exemple, de porter des vêtements couvrant presque tout le corps, de ne pas s'aventurer le soir venu près des bosquets, arbustes, arbres, etc., de ne pas utiliser de parfums, mais par contre s'asperger libéralement de DEET, pour réduire de beaucoup les chances d'être piqué par les insectes femelles (les mâles ne piquent pas). Le meilleur insectifuge, et le seul vraiment efficace, est le DEET. Mais qu'est-ce que le DEET, et comment ce composé opère-t-il ?

Le DEET est un composé à base de benzène dont le nom scientifique est le N,N-diéthyltoluamide. Il est présent dans les répulsifs d'insectes comme le *OFF*. Il faut lire la liste des ingrédients des répulsifs vendus dans le commerce et rechercher la présence de DEET dans la préparation. Plus la concentration de DEET est élevée, plus efficace sera le répulsif.

Le DEET possède une structure chimique fort simple. Son mode opératoire consiste à rendre les insectes incapables de détecter la présence de gaz carbonique, et cela sans le moindre nuire à leur santé. Car les insectes sont avant tout attirés par le gaz carbonique ; de là leur prévalence dans tout ce qui dégage ce gaz, soit les arbres, les arbustes, les plantes qui exhalent du CO<sub>2</sub> le soir venu. Les humains dégagent aussi de grandes quantités de gaz carbonique, et d'autant plus si les personnes exécutent des jeux ou des travaux qui font augmenter leur rythme cardiaque.

Si les pays riches et développés peuvent se payer les meilleures stratégies pour se prémunir contre les insectes piqueurs les plus dangereux tout en respectant l'environnement, la question se pose toutefois quant à ce qu'il faut faire dans les pays généralement pauvres, où le paludisme et autres maladies (maladie du sommeil, fièvres typhoïdes) font des ravages considérables.

**N.B. La guerre des mondes : les humains contre les insectes piqueurs (II), dans *Pour la suite du monde*, bulletin n° 23.**

# La jeune fille à la perle de Tracy Chevalier

par Conrad East

Il nous arrive parfois de fermer un livre avec une certaine nostalgie, celle de quitter un héros, une héroïne dont on a épousé les préoccupations. C'est le petit tour de magie que réalise Tracy Chevalier en racontant l'histoire toute simple d'une servante dans la Hollande du XVII<sup>e</sup> siècle. On se prend d'affection dès le début pour cette jeune fille de 16 ans, du nom de Griet, forcée de subvenir aux besoins de sa famille en s'expatriant dans le quartier papiste de Delft et au service de nul autre que le peintre Vermeer.

Les difficultés d'adaptation de la jeune servante à son nouveau milieu sont finement racontées : jalousie de la vieille servante qui pressent une rivale ; caractère cassant de la maîtresse de maison, l'épouse du peintre, pour qui une servante est une servante, pas une personne ; agressivité d'une des enfants, qui n'a de cesse de voir trébucher cette moins que rien. Seuls le peintre et sa mère, la véritable maîtresse de la maison, manifestent de la sympathie pour cette jeune fille, quoique dans les limites très étroites de leurs préjugés sociaux. Par son acharnement au travail et son intelligence, Griet, embauchée d'abord et avant tout pour nettoyer l'atelier du peintre, faire la lessive et de multiples courses, accède aux tâches plus nobles de la préparation des couleurs du peintre et devient même, à son corps défendant, le modèle du peintre pour son célèbre tableau *La jeune fille à la perle*. Tous les détails de ce tableau, le turban bleu et le voile marron qui couvrent

la tête, les yeux grands ouverts admiratifs, la bouche légèrement entrouverte et surtout la perle lumineuse qui pend au lobe de l'oreille, ont leur histoire, une histoire tragique en ce qui concerne la perle, puisque ce bijou appartient à la femme du peintre et que c'est à l'insu de sa femme que le peintre l'a fait porter à son modèle. Quand l'épouse apprend la chose, le drame conjugal éclate, où mépris et haine s'abattent sur la jeune fille, qu'on accuse à tort de voleuse, sans que le peintre et sa mère, les deux complices de l'opération de la perle, ne se lèvent pour la défendre. La jeune servante n'a d'autre choix que de quitter la maison et de fuir vers la place centrale de la petite ville, d'où elle peut prendre des directions divergentes : sa maison natale, la boucherie où travaille son petit ami de cœur, la ville de Rotterdam où séjourne son frère, ou tout simplement la maison des Vermeer qu'elle vient tout juste de quitter.

Ce n'est que dans les dernières pages du récit que l'auteure met fin au suspense et révèle la décision de la jeune fille et la façon dont le peintre Vermeer corrigea, dix ans plus tard, sa lâcheté à l'endroit de sa jeune servante. À ceux qui voudraient connaître le dénouement de cette histoire, assister à l'élaboration de maints tableaux du peintre et revivre les détails de la vie quotidienne de cette époque, lecture conseillée.

Tracy Chevalier, *La jeune fille à la perle*. Trad. de l'américain. Collection Folio 3648. 313 pages.

## Informations utiles

L'Association a une entente avec la Coopérative de consommation des employé(e)s d'Hydro-Québec par laquelle vous pouvez bénéficier des meilleurs tarifs d'assurance voyage sur le marché québécois.

La Coopérative nous a fait récemment part de nouveaux produits qui peuvent intéresser certains d'entre vous :

1. Appels interurbains à 5,7 ¢ la minute 24 h sur 24, 7 jours sur 7, n'importe où en Amérique du Nord
2. Programme corporatif V.I.P. de Moores, vêtements pour hommes, escompte de 10 %
3. Abonnements aux journaux et périodiques avec Rabais Campus
4. Billets d'avion réduits
5. Carte VISA Or Desjardins de la Coop d'Hydro-Québec
6. Programme corporatif Vision Santé de Greiche & Scaff.

Vous pouvez obtenir des précisions sur ces produits comme suit :

téléphone : 514-334-6920 ou 1-800-363-4940  
télécopieur : 514-387-8518  
site Web : [www.camcoop.com](http://www.camcoop.com)

## Le petit salon illustre de l'APR

par Rachel Desrosiers, directrice du bulletin

À l'occasion du 17<sup>e</sup> Congrès national *Musique pour enfants CARL ORFF Canada Music for Children*, qui s'est déroulé à l'Hôtel Wyndham, à Montréal, du 27 au 30 avril dernier, sœur Marcelle Corneille, professeure émérite au département de musique de l'UQAM, a reçu la distinction suivante sur parchemin du Orff-Schulwerk Forum Salzburg, centre international de la pédagogie ORFF :

**Le Forum Orff-Schulwerk de Salzburg a l'honneur de proclamer sœur Marcelle Corneille membre honorifique du Forum Orff-Schulwerk en reconnaissance de son initiative, de son engagement et de ses nombreuses années d'implication dans le mouvement.**

**L'assemblée des directeurs : D' Hermann Regner, Univ. Prof. em., Barbara Haselbach, Univ. Prof., Reinhold Wirsching, directeur de l'Institut Orff.**

**Le petit salon illustre de l'APR** est honoré de pouvoir vous compter parmi ses membres, chère collègue. Nous vous félicitons et nous réjouissons de la reconnaissance internationale accordée à une pionnière de la pédagogie musicale au Québec.

\*\*\*

**La maison de l'éthique**, par *Éric Volant*  
Éditions Liber, Montréal, 2003, 225 pages.

Cet ouvrage que nous avons annoncé et que nous attendions est maintenant en librairie. **La maison de l'éthique** ouvre sur un Prologue, puis suivent quatorze chapitres distribués en trois parties : La maison, abri et foyer – Le monde, demeure universelle – L'éthique, œuvre d'édification de l'être. L'Épilogue Éthique de proximité et de rupture clôt « une réflexion belle et généreuse sur la maison, à la fois lieu central réel de notre existence et métaphore privilégiée de la condition humaine ».

## Nouvelles et notes de voyage

### Échange de maisons

Est-ce par sentiment de culpabilité que notre présidente, Nathalie Langevin, m'a laissé avant son départ pour un séjour de deux mois sur la Côte d'Azur, une coupure du journal *La Presse* à vous communiquer : Courrier du voyageur, par PierreVincent, qu'on peut rejoindre à l'adresse [pierre.vincent@lapresse.ca](mailto:pierre.vincent@lapresse.ca) ?

Au cas où nous aimerions planifier un voyage à l'étranger avec échange de maisons et de voitures, la formule est de plus en plus en demande, selon Pierre Vincent. Le témoignage d'un couple souligne que les échanges se font en toute civilité : accueil chaleureux pour apprivoiser les lieux, présentation de quelques personnes-ressources et « en guise de bienvenue, un panier de victuailles et deux bonnes bouteilles ». Voici les coordonnées des organisateurs de ces échanges : [www.echangedemaison.com](http://www.echangedemaison.com).

« À noter qu'il n'est pas nécessaire d'être membre de cette société pour consulter les propositions d'échange offertes. Mais pour pouvoir entrer en contact avec les échangistes et annoncer votre

propre maison, il faut payer des frais d'abonnement de 35 \$US par année ou de 60 \$US pour un abonnement à vie. »

Autres agences de services d'échange de maisons : [www.antre-amis.com](http://www.antre-amis.com), [www.microtec.net/-cerje](http://www.microtec.net/-cerje) et [www.nosmaisons.com](http://www.nosmaisons.com).

Bon échange et bon voyage !

Rachel Desrosiers

\*\*\*

### Voyage à Shanghai

L'Association internationale des universités du troisième âge (AIUTA) tiendra son prochain congrès à Shanghai à l'été 2004. ESPACES 50 + compte organiser une délégation d'ainés au congrès et prévoit profiter de l'occasion pour faire un périple à Pékin et à travers la Chine. Le site d'ESPACES 50 + vous tiendra informés de ce projet de voyage ([www.unites.uqam.ca/esp50](http://www.unites.uqam.ca/esp50)).

Jean Carette

# L'État prédateur et le mouvement citoyen mondial : retour de Porto Alegre (extraits\*)

par **Dorval Brunelle**

Groupe de recherche sur l'intégration continentale,  
Université du Québec à Montréal

Le Forum social mondial (FSM), qui s'est tenu pour la troisième année consécutive à Porto Alegre, au Brésil, du 23 au 27 janvier 2003, a rassemblé cette fois-ci plus de 100 000 participants, deux fois plus que l'année précédente et dix fois plus que la première rencontre en 2001. Une telle progression ne va pas sans poser d'énormes problèmes d'organisation et de programmation, problèmes qui ont surgi avec force cette fois-ci, créant un chaos tel que les organisateurs eux-mêmes ont été la cible d'une manifestation dénonçant les failles dans la planification de l'événement.

Ceci dit, malgré les déconvenues, ce FSM a été sans conteste le plus impressionnant des trois pour plusieurs raisons : premièrement, à cause de l'atmosphère que dégagait cette foule passionnée qui vivait, chantait et dansait, dans l'euphorie de l'élection de Luis Ignacio Lula da Silva (« Lula ») à la présidence du Brésil ; deuxièmement, à cause de la multiplication sans fin des angles et des perspectives critiques sous lesquels on a procédé à l'analyse de la globalisation des marchés et ce, malgré que le nombre des enjeux demeure, quant à lui, toujours limité à environ une douzaine ; troisièmement, à cause de toutes ces occasions qui sont offertes de rencontrer au moins une fois ces militants et ces militantes avec lesquels les uns et les autres correspondent entre les forums ; quatrièmement, à cause de la possibilité d'obtenir une information directe concernant les causes profondes des crises au Venezuela et en Colombie, ou concernant la privatisation de l'eau en Bolivie, ou encore le comportement criminel de multinationales canadiennes au Chili, informations et analyses qui, ou bien ne sont pas disponibles, ou bien sont falsifiées par les pouvoirs en place et les médias ; cinquièmement, enfin, à cause de ces deux moments de retrouvailles publiques entre Palestiniens et Israéliens d'un côté, entre Irakiens et Américains (États-Uniens ?) de l'autre.

Au niveau du contenu, le Conseil international (CI) du FSM avait, pour orienter les débats, organisé les activités autour des cinq grands thèmes suivants : (i) la démocratie et le développement soutenable ; (ii) les principes et les valeurs, les droits humains, la diversité et l'égalité ; (iii) le pouvoir politique, la société civile et la démocratie ; (iv) l'organisation démocratique à l'échelle mondiale et la lutte contre la militarisation ; (v) les médias, la culture et les alternatives à la globalisation hégémonique portée par les multinationales. L'innovation la plus intéressante du CI a été de prévoir une Grande Murale des Propositions d'Actions qui devait rassembler toutes les propositions issues des délibérations tenues lors des séminaires, tables rondes et autres workshops.

(...)

### *Le FSM et la politique*

Il ne faut pas se méprendre sur le statut et la portée du FSM. Il ne s'agit pas d'une instance de délibération ni d'une organisation. La Charte des principes du FSM adoptée au lendemain du FSM I de 2001 établit clairement le sens de la démarche proposée. Il s'agit d'un lieu de rencontre qui favorise les débats d'idées, la formulation de solutions, d'alternatives et de pistes d'action, ainsi que la mise en réseau entre les associations et les mouvements de la société civile qui sont opposés à la mondialisation néo-libérale des marchés, à la domination du capital et à l'impérialisme, et qui sont engagés dans la construction d'une société planétaire plus humaine, respectueuse des droits et de l'environnement. Cette position de principe entraîne plusieurs conséquences : la première est que le forum est un lieu ouvert ; la deuxième, qu'il s'agit d'un processus mondial, avec le résultat que la dimension internationale doit occuper une place importante dans l'organisation et dans les délibérations ; la troisième, que le FSM favorise une mondialisation des solidarités par opposition à la mondialisation dans laquelle

sont engagées les sociétés transnationales, ainsi que les gouvernements et les organisations internationales qui sont à leur service ; la quatrième, que le FSM convoque des organisations et des mouvements de la société civile et qu'il n'entend pas s'ériger en représentant de ces groupes, ou de quelque groupe que ce soit, de sorte que personne n'est autorisé à parler ou à intervenir au nom du FSM et à prétendre qu'il reflète l'opinion ou la volonté des participantes et des participants au forum, le FSM, précise la Charte à son article 6, n'étant pas un lieu de pouvoir ; la cinquième, que le FSM doit se contenter de faciliter la circulation des décisions prises par les groupes, mais sans les hiérarchiser, les censurer ou les amender ; la sixième, enfin, que le FSM est pluraliste, diversifié, non confessionnel, non gouvernemental et non partisan, avec le résultat que ni les partis politiques ni les organisations militaires ne peuvent participer au forum ; les chefs d'État ou les parlementaires invités le sont donc à titre personnel.

Cette réticence, voire cette méfiance vis-à-vis du politique et des classes politiques, a sans doute son petit côté angélique, mais elle s'explique. En premier lieu, il faut se souvenir qu'au lendemain de la Guerre froide, les gouvernements en place ont renoncé à tirer leçon des ratés de l'État socialiste et de celles de l'État-providence et, au lieu d'approfondir et d'universaliser une forme nouvelle et originale de démocratie sociale, ils ont plutôt cherché à profiter de l'occasion pour se lancer dans la construction d'un État dit « néo-libéral ». Or, si certains partis politiques ont résisté à cette attraction, en revanche, les gouvernements s'y sont engouffrés avec une étonnante unanimité.

En deuxième lieu, en parfaite cohérence avec le type d'action qui était engagé au niveau national, un phénomène semblable se produisait au niveau international, où l'on voyait les grandes organisations les unes après les autres souscrire aux dogmes du néo-libéralisme. Et malgré l'apparente ouverture dont a

pu faire preuve l'Organisation des Nations Unies (ONU), ainsi que plusieurs de ses agences, vis-à-vis des organisations et mouvements issus de la société civile qui étaient convoqués et invités à participer à des forums à Rio de Janeiro, à Beijing ou à Copenhague, chaque fois les réalisations tombaient à plat par rapport aux attentes suscitées. À la suite de ces expériences et de ces désillusions, de plus en plus de militantes et de militants réclamaient la convocation d'un forum alternatif loin des velléités de consultation mises au point par les organisations internationales et les gouvernements nationaux.

En troisième lieu, enfin, la nouvelle alliance entre les gouvernements, les organisations internationales et les milieux d'affaires qui sous-tend le passage au néo-libéralisme élargit le cercle des prédateurs du bien commun, qui inclut désormais les gouvernements eux-mêmes. Ce renversement de la position sous-tend de son côté l'action des organisations et autres groupes opposés à la mondialisation néo-libérale des gouvernements et des pouvoirs publics, qui correspond à la substitution du rôle de prédateur à celui de protecteur qu'ils assumaient auparavant, induit à son tour un déplacement de l'enjeu même de la défense des biens publics en dehors du périmètre des pouvoirs constitués. C'est donc bel et bien par défaut, en quelque sorte, que les acteurs de la société civile montent aux créneaux pour se porter à la défense et à la protection d'un patrimoine collectif, puisqu'ils assument, ce faisant, une position et un rôle que les pouvoirs en place n'arrivent plus à assumer. Ceci étant, il ne faut donc pas se surprendre ni jouer les étonnés devant la méfiance vis-à-vis du politique, tel qu'il est actuellement institué en tout cas, qui sous-tend de son côté l'action des organisations et autres groupes opposés à la mondialisation néo-libérale.

*\*Dérive globale, à paraître chez Boréal, mi-avril 2003.*

Les lecteurs intéressés sont invités à consulter le site Web du Groupe de recherche sur l'intégration continentale de l'UQAM (GRIC), à l'adresse [www.unites.uqam.ca/gric](http://www.unites.uqam.ca/gric).

### Programme de l'hiver 2003

#### Mercredi 15 janvier

12 h 15

Dîner convivial au Salon des professeurs de l'UQAM.

*Vous êtes priés de confirmer votre présence au 514-987-3605.*

14 h

Comment partir en affaires après soixante ans. **Julia Bettinotti**

Notre collègue du Département d'études littéraires illustrera ses propos avec une présentation des laines et tricots qu'elle vend. Elle parlera de son outil essentiel, la photo, puisque sa boutique est l'Internet. Salle W-R520, pavillon Thérèse-Casgrain.

#### Mercredi 19 février

12 h 15

Dîner convivial au Salon des professeurs de l'UQAM.

*Vous êtes priés de confirmer votre présence au 514-987-3605.*

14 h

La problématique des lacs au Québec. **André Hade**

Notre collègue du Département de chimie nous entretiendra des lacs du Québec. Son ouvrage, *Nos lacs, les connaître pour mieux les protéger*, publié chez Fides au printemps 2002, récolte des critiques élogieuses depuis. L'auteur est fréquemment invité par des groupes à les entretenir de ce sujet qui leur tient à coeur. Salle W-R520, pav. Thérèse-Casgrain.

#### Mercredi 19 mars

12 h 15

Dîner convivial au Salon des professeurs de l'UQAM.

*Vous êtes priés de confirmer votre présence au 514-987-3605.*

14 h 30

Visite du Centre canadien d'architecture.

La visite comprendra un tour du musée accompagné de commentaires sur son architecture, puis une visite des salles de l'exposition temporaire consacrée à deux architectes contemporains suisses, Herzog et Demeron.

Entrée 1920, rue Baile (façade boul. René-Lévesque, angle rue Du Fort).

#### Mercredi 16 avril

12 h 15

Dîner convivial au Salon des professeurs de l'UQAM.

*Vous êtes priés de confirmer votre présence au 514-987-3605.*

14 h 30

Visite des installations du Métro de Montréal. Détails à confirmer.